



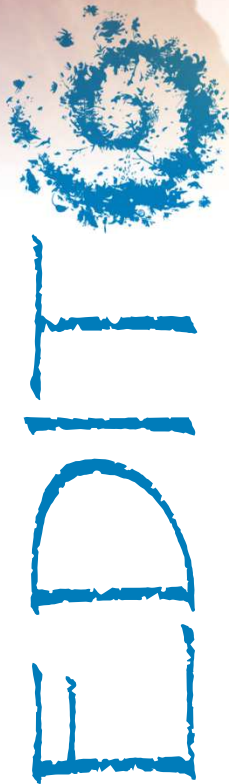
Parc national
des Calanques



RAPPORT D'ACTIVITÉS DU PARC NATIONAL DES CALANQUES

Année 2013





2013 : les premiers pas du Parc national... ... pour une grande ambition à l'échelle de la métropole

L'Etablissement est à présent en marche pour mettre en œuvre la charte du Parc national et contribuer à faire des Calanques un territoire d'exception aux portes d'une grande métropole européenne, ouverte sur la Méditerranée.

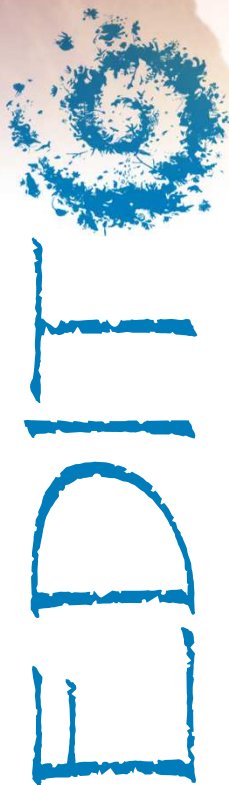
Une gouvernance confortée en 2013

Le conseil d'administration est installé. Il s'est réuni 7 fois en cette première année pour asseoir l'instance politique de l'établissement, régler les modalités de fonctionnement mais aussi pour aborder les sujets de fond pour la gestion du territoire, comme par exemple le schéma d'organisation, le suivi du dossier des rejets en mer des effluents de l'usine de Gardanne, ou le budget et les actions prioritaires pour l'avenir. Le conseil scientifique est un outil déjà opérationnel qui apporte des avis d'experts préalables aux travaux ou décisions du Parc national. Enfin, le cadre du conseil économique social et culturel a été adopté pour permettre son installation début 2014.

L'équipe du Parc national s'est constituée en bénéficiant de la connaissance héritée du Groupement d'intérêt public (GIP) de préfiguration et de l'expérience de terrain des agents du Conservatoire d'Espaces naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur (CEN PACA) chargés de la réserve nationale de Riou. Elle se complète par l'arrivée de nouveaux agents, sur le terrain ou au siège, pour donner corps au nouvel organigramme en 2014.

Deux événements phares en 2013

Le Parc national des Calanques a été porté dans sa première année par deux événements majeurs pour Marseille et la métropole, qui éclairent deux axes stratégiques : la CULTURE, avec « Marseille Provence 2013 : Capitale européenne de la culture », la MER avec le Congrès mondial des aires marines protégées « IMPAC 3 ». Dans les deux cas, par sa participation active, le Parc national des Calanques a souhaité marquer sa présence pour renforcer sa visibilité sur la scène internationale et se positionner en tant qu'acteur institutionnel majeur de la région.



Un acteur déterminant du territoire

L'installation du Parc national sera progressive, en raison de ressources propres encore trop limitées, tant en termes d'effectifs que de moyens d'intervention. Pour autant, en priorisant les actions, en s'attellant à la réalisation en 2014 d'un programme d'actions 2015-2017, le Parc national saura dès à présent s'affirmer comme un acteur déterminant du territoire, aux côtés des collectivités, pour la préservation de la biodiversité terrestre et marine, des paysages grandioses, de la culture, en considérant les activités et les usages.

Un travail dans la proximité et la concertation s'impose. Telle est la ligne fixée dès le premier conseil d'administration par sa présidente et qui anime l'équipe du Parc national. Agir auprès des habitants, des professionnels, des usagers du territoire, des associations et en lien étroit avec les collectivités.

Ce Parc national, qui s'est créé dans l'esprit de la loi de 2006 refondant la politique des parcs nationaux, veut montrer la voie dans une action ancrée sur le territoire et avec la participation forte des partenaires. Il tient à son autonomie locale et s'inscrit dans le même temps dans la perspective de création de l'Agence française pour la biodiversité, où il ira délibérément chercher appui administratif et technique, tout en conservant son autonomie, condition de réussite.

Résolument, avec ambition, le Parc national des Calanques s'inscrit comme une structure d'action innovante, en synergie avec les opérateurs territoriaux autour d'un projet partagé. Cette coopération est la clé de réussite pour mener à bien les actions de protection des patrimoines sur un territoire métropolitain, aux portes de la deuxième ville de France.

A nous tous d'accompagner la montée en puissance du Parc national des Calanques, pour préserver ensemble, aujourd'hui et demain, ce territoire terrestre et marin exceptionnel.



Didier Réault
Président du conseil
d'administration



François Bland
Directeur

1 / Les temps forts de 2013	p 5
2 / La mise en œuvre/lancement de plusieurs objectifs de la charte ...	p 8
2.1 Préserver la biodiversité méditerranéenne terrestre et marine	
2.2 Préserver les paysages, la quiétude et la magie des lieux	
2.3 Préserver la richesse culturelle	
2.4 Accueillir et sensibiliser	
3 / La police de l'environnement	p 36
3.1 La police administrative	
3.2 La police judiciaire	
4 / Communication et relations presse	p 41
4.1 Edition / Publication	
4.2 Communication numérique	
4.3 Communication événementielle	
4.4 Autres actions de communication	
4.5 Relations presse	
5 / La gouvernance	p 48
5.1 Le conseil d'administration	
5.2 Le conseil scientifique	
5.3 La présence du Parc national dans d'autres gouvernances	
6 / La vie de l'établissement	p 52
6.1 Les ressources humaines	
6.2 L'organigramme (février 2014)	
6.3 Les moyens : équipements, infrastructures et gestion administrative	
6.4 Les grandes lignes du budget 2013	
6.5 Le travail en réseau	
7 / Annexes	p 61





1 / Les temps forts de l'année 2013

Après la création du Parc national des Calanques le 18 avril 2012, l'année 2013 a été marquée par de nombreux événements ayant permis la mise en route progressive de l'établissement public du Parc national des Calanques.

Voici en quelques dates clés une rétrospective de ces temps forts ayant jalonné le calendrier politique et administratif du Parc national des Calanques durant l'année 2013.



7 séances du conseil d'administration réunies en 2013 © PNCaI



Accueil des écologues par la présidente du Parc national, Danielle Milon © PNCaI



Visite de la station Géolide des administrateurs suite au CA du 28 novembre © PNCaI

Les temps forts

14 janvier 2013 : 1^{re} séance du conseil d'administration (CA) du Parc national et élection de sa première présidente, Danielle Milon

18 février 2013 : adoption du budget 2013 par le CA

21 mars 2013 : dernière assemblée générale du Groupement d'intérêt public (GIP) des Calanques

1^{er} avril 2013 : plein exercice de l'établissement public du Parc national des Calanques suite à la dissolution du Groupement d'intérêt public des Calanques le 31 mars 2013

1^{er} juin 2013 : arrivée du directeur de l'établissement public du Parc national, François Bland, nommé par la ministre chargée de l'écologie sur avis du conseil d'administration

29 juillet 2013 : adoption par le CA d'un premier schéma d'organisation de l'établissement

12 septembre 2013 : élection du président du conseil d'administration du Parc national, Didier Réault

20 octobre 2013 : transfert de 7 agents du Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur (CEN PACA) chargés de la gestion de l'archipel de Riou, au sein de l'établissement du Parc national des Calanques

1^{er} novembre 2013 : abrogation du décret de création de la Réserve naturelle nationale de Riou, ce territoire faisant partie du cœur du Parc national des Calanques

28 novembre 2013 : vote par le CA du budget primitif pour 2014 basé sur une subvention de l'Etat d'environ 3 250 000 €



L'équipe du Parc national renforcée avec les agents du CEN

Les personnels du Conservatoire d'espaces naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur (CEN PACA), chargés de la gestion de l'archipel de Riou, ont rejoint l'équipe du Parc national depuis le 20 octobre dernier.

Depuis plus de vingt ans, le CEN PACA a œuvré pour la conservation du patrimoine naturel des îles de Marseille, en partenariat étroit avec la Ville de Marseille, le Conservatoire du littoral et les acteurs locaux. A ce titre, le CEN PACA a joué un rôle pionnier dans la connaissance et la gestion des espaces naturels insulaires, aujourd'hui reconnus à l'échelle de la Méditerranée.

Prévu par le décret de création du Parc national, le transfert de 7 agents du CEN au Parc permet à l'équipe de s'agrandir avec 6 nouveaux agents de terrain et 1 agent intégrant le siège du Parc au sein du pôle connaissance scientifique.

Leurs expériences de terrain et leurs expertises dans le suivi des oiseaux marins (puffins cendrés, puffins yelkouan, océanites tempête, grands cormorans ...) viennent approfondir et enrichir les connaissances des milieux acquises par le Parc national.



Suivi scientifique des puffins sur l'archipel de Riou © Florian Launette/Découvre ta Nature

Riou : le Parc national a pris le flambeau

Le Parc national des Calanques a pris le relai de la gestion de l'archipel de Riou. Le décret de création de la Réserve naturelle nationale de l'archipel a été abrogé le 1er novembre 2013, puisque le statut juridique de Parc national prévaut sur celui de Réserve naturelle nationale.

Un peu d'histoire...

Ancien terrain militaire, les îles de l'archipel de Riou deviennent en 1992, propriété du Conservatoire du Littoral. La gestion, les suivis et inventaires d'espèces, la surveillance du site et la sensibilisation du public sont alors confiés au Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur (CEN PACA) avec pour objectif la conservation du patrimoine naturel exceptionnel de ce site. En août 2003, son classement en « Réserve naturelle nationale » permet un renforcement de la protection juridique du site avec une réglementation adaptée. Ce classement constitue une reconnaissance nationale de la valeur du patrimoine naturel des îles de Marseille.

La création du Parc national des Calanques le 18 avril 2012 et le classement en son cœur de l'archipel de Riou ouvre un nouveau chapitre sur l'histoire de la protection de l'archipel. La réglementation en vigueur sur ce site est maintenue et renforcée par la réglementation du Parc national des Calanques.



Les premiers agents
de terrain du Parc
national, en mission
d'information et de
suivi scientifique
© PNCaI



1 / Les temps forts de l'année 2013

Publication du décret modificatif portant sur la création du Parc national des Calanques

Le décret n° 2013-961 du 25 octobre 2013 portant modification du décret n° 2012-507 du 18 avril 2012 créant le Parc national des Calanques a été publié au Journal officiel de la République française (JORF) le 27 octobre 2013.

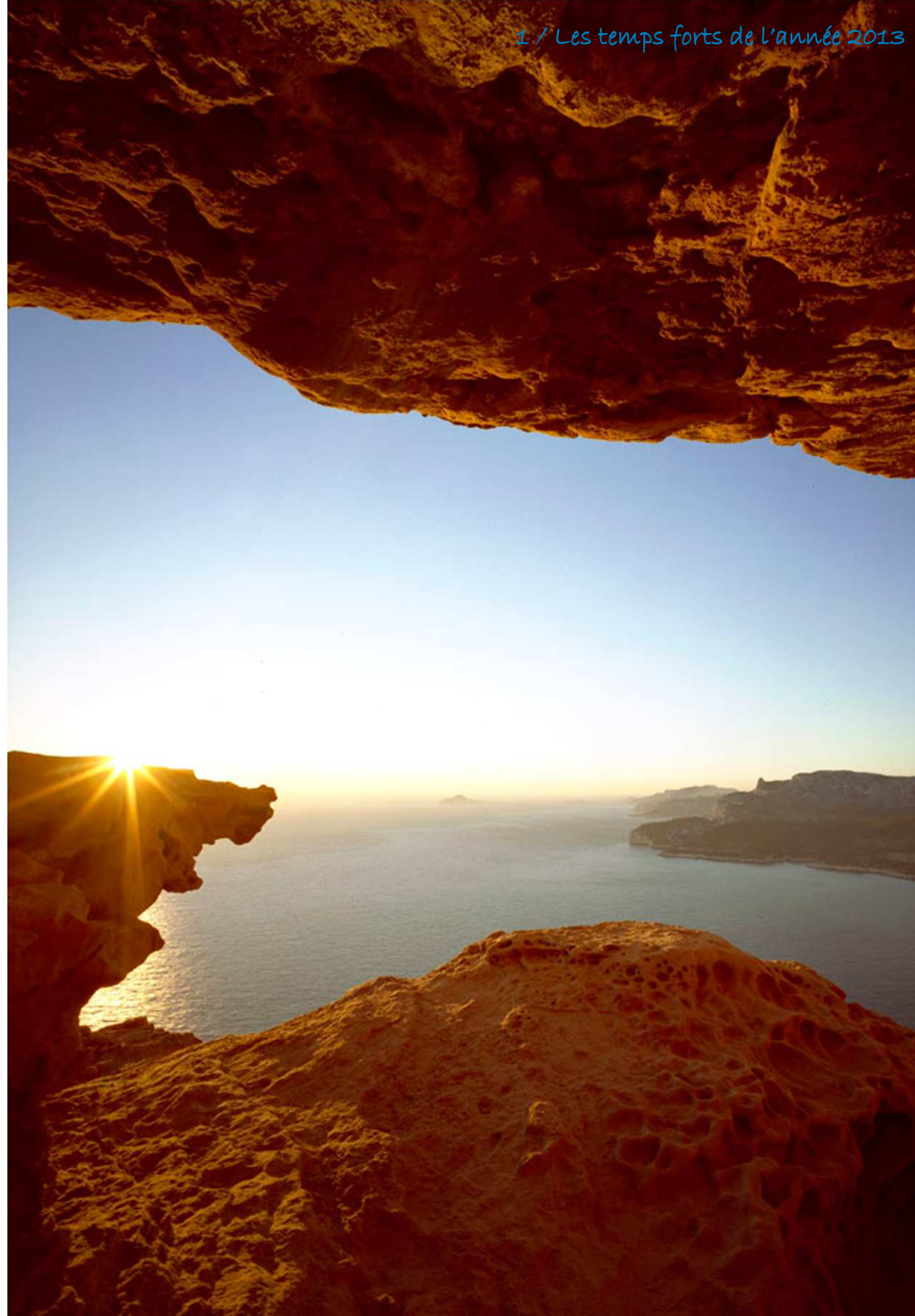
Les modifications apportées ne concernent que des corrections de forme visant essentiellement les annexes du décret. Elles confortent ainsi la pleine application du décret en droit.

Cf. le décret modificatif ci-après est également en ligne sur le site du Parc national :

<http://www.calanques-parcnational.fr/fr/medias/documents-de-creation-du-parc>

Rejet en Conseil d'Etat des trois recours

Par décision du 29 octobre 2013, la section Contentieuse du Conseil d'Etat a rejeté les 3 recours qui avaient été déposés contre le décret de création du Parc national.





2 / La mise en œuvre de plusieurs objectifs de la charte

2.1 Préserver la biodiversité méditerranéenne terrestre et marine

Moratoires

Le Parc national des Calanques a assisté le 27 mars, à la **commission spécialisée « mérou/corb »** du Conseil maritime de façade de Méditerranée qui se tenait dans les locaux de la DREAL. Cette commission a pour objectif d'élaborer des propositions de prolongation de l'encadrement réglementaire de la pêche du mérou, qui arrive à son terme au 31 décembre 2013 et d'éventuelles propositions nouvelles pour l'encadrement de la pêche au corb.

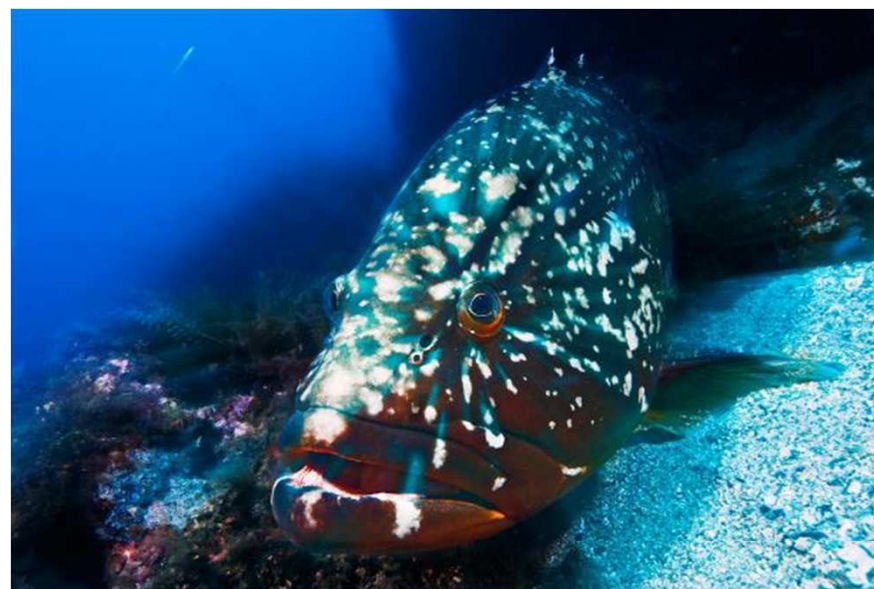
Le Parc national des Calanques a soutenu les propositions de :

- prolongation de l'interdiction de pêche sous-marine et de pêche à l'hameçon (pêche professionnelle et de loisir) du mérou brun,
- extension de cette interdiction à 4 nouvelles espèces de mérours : la badèche, le mérou royal, le cernier et le mérou gris,
- mise en place de ce nouveau régime réglementaire pour une durée de 10 ans (auparavant 5 ans),
- interdiction de la pêche de loisir du corb pour une durée de 10 ans, harmonisée avec la réglementation pour le mérou.

Si un consensus semble avoir été trouvé entre les différents participants : pêcheurs de loisir et professionnels, gestionnaires d'aires marines protégées et scientifiques, sur la pêche du mérou, des divergences demeurent sur celle du corb.

Le 24 décembre, la DIRM Méditerranée par délégation du Préfet de Région PACA a signé les deux arrêtés. Verdict: moratoire pour plusieurs espèces de mérours sur une période de 10 ans et création d'un moratoire pour le corb sur cinq ans.

=> Proposition de mesure réglementaire 3 de la charte : Mise en place de moratoires



Mérou © Guillaume Ruoppolo /Découvre ta Nature - Corbs © Frédéric Fedorowsky



Opération « Des espèces qui comptent ! »

Le 13 et 14 septembre, la dixième opération de recensement des espèces patrimoniales marines, mérou brun, corb et grande nacre a rassemblé cette année encore plus d'une centaine de plongeurs.

Plusieurs nouveautés cette année. Des apnéistes de la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins (FFESSM) et des pêcheurs sous-marins de la Fédération de Chasse Sous-Marine Passion (FCSMP) ont participé à l'opération, rebaptisée pour la deuxième année consécutive « Des espèces qui comptent ! ».

L'autre nouveauté est le périmètre de prospection. Pour la première fois depuis la création du Parc national, ces comptages se sont déroulés sur l'ensemble de ses eaux, contrairement aux années précédentes où seul le littoral marseillais et les archipels étaient explorés.

Le vendredi, deux équipes, l'une au départ de Cassis et l'autre de La Ciotat ont inspecté les eaux des secteurs du Devenson, l'Oule, Castelvieu et de l'île Verte. La journée du samedi a été consacrée au secteur marseillais, allant du Frioul au Cap Morgiou.

Grâce aux plongeurs et apnéistes bénévoles de 12 clubs associatifs et professionnels, **66 mérous bruns, 5 corbs et 55 grandes nacres** ont été recensés cette année malgré une eau à 14°C.

Cette opération organisée par le Comité régional Provence Alpes et la Commission départementale 13 environnement et biologie subaquatique de la FFESSM, en partenariat avec le Parc national des Calanques et l'Office de la Mer n'aurait pu se faire sans le soutien du Groupe d'Etude du Mérou (GEM), des scientifiques, du Parc marin de la Côte Bleue et l'appui logistique de l'YCPR sur Marseille, de Passion Plongée sur La Ciotat et de Jean Claude CAYOL sur Cassis.

Comme chaque année une soirée de restitution de l'opération auprès du grand public a eu lieu, le soir du 4 octobre à la Maison de la Région sur la Canebière. Les résultats de cette édition ont été présentés ainsi que le bilan des comptages des 10 dernières années.

=> *Mesure partenariale 4 : Associer les usagers spécialisés à certaines études et suivis pour les impliquer dans la protection et dans les missions du Parc national*

=> *Mesure partenariale 7 : Acquisition et valorisation des connaissances*



© PNCaI

Découverte d'une GST

Un événement exceptionnel s'est déroulé le samedi lors des comptages autour de l'île de Riou. En fin de matinée, à quelques mètres de profondeur, les apnéistes ont observé un drôle d'organisme : une grande sphère transparente (GST). Mais quelle est cette étrange forme gélatineuse, une ponte de calmar, un appendiculaire ... ? Les scientifiques n'ont pas fini de se poser la question .



© Alexandre Sassatelli



Associer les pêcheurs professionnels à l'état zéro des ZNP

Le Parc national a lancé une étude « état zéro » dans les Zones de non prélèvement (ZNP), afin de dresser un inventaire de la faune sous-marine avant que les effets positifs ne se produisent.

L'objectif est d'évaluer l'état initial des peuplements à la mise en place des ZNP, de suivre leur évolution dans le temps, et de tester l'efficacité des mesures de gestion mises en place afin de pouvoir éventuellement les modifier et les adapter à l'évolution des peuplements.

Cet inventaire porte essentiellement sur les peuplements de poissons et le corail rouge. Il s'articule autour de trois volets : le suivi du corail rouge (en scaphandre autonome par des scientifiques et à l'aide d'un petit sous-marin téléguidé), le suivi par comptage visuel des peuplements de poissons (en scaphandre autonome et en

apnée par des scientifiques) et le suivi par pêches expérimentales. Celles-ci seront réalisées par des pêcheurs professionnels issus des prud'homies de Marseille, Cassis et La Ciotat, en collaboration avec les scientifiques et le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM PACA).

Le choix du Parc national de recruter et d'impliquer des pêcheurs professionnels pour la réalisation de ces pêches expérimentales est essentiel compte tenu de leur connaissance du milieu et des espèces.

Les paramètres mesurés et observés évalueront notamment l'abondance, la taille et le comportement des poissons, la taille et l'état de conservation du corail rouge, ainsi que des informations complémentaires (profondeur, habitats...).



Plongée de suivi scientifique dans une ZNP © PNCaI

=> *Mesure partenariale 7 : Acquisition et valorisation des connaissances*
=> *Mesure partenariale 4 : Associer les usagers spécialisés à certaines études et suivis pour les impliquer dans la protection et dans les missions du Parc national*



Plaquettes immergeables pour la pêche de loisir et conférence débat sur une pêche de loisir durable

Le Parc national a conçu cette année deux plaquettes immergeables sur la pêche de loisir (pêche sous-marine et pêche embarquée et du bord) en collaboration avec la Fédération Française de Pêche en Mer (FFPM),

la Fédération de Chasse Sous-Marine Passion (FCSMP), le WWF et la Ville de Marseille. Ces plaquettes rappellent différentes réglementations de droit commun et du Parc national relatives à cette activité, accompagnées d'une carte et d'une règle graduée permettant aux pêcheurs de loisir de mesurer leurs prises. Une diffusion auprès des pêcheurs, des fédérations et du grand public a été menée par le Parc national.

Elles ont par ailleurs été présentées lors de la conférence-débat « Vers une pêche de loisir durable » organisée par le WWF en partenariat avec le Parc national des Calanques, le 4 octobre à la Maison de la Région.

=> *Proposition de mesure réglementaire 6 : Réglementation spécifique de la pêche maritime de loisir*



Le point sur les boues rouges

Le Parc national a poursuivi en 2013 son engagement pour la réduction des pollutions marines, notamment en consacrant la plus grande attention au rejet en mer de résidus de bauxite issus de l'usine Alteo de Gardanne, à une profondeur de 230 m dans le canyon de Cassidaigne, en plein cœur marin.

Le Comité de Pilotage « Projet d'arrêt des rejets en mer de résidus solides », institué par le Préfet en 2011, a organisé 3 réunions d'importance fondamentale pour définir le devenir du rejet après le 31 décembre 2015 (date butoir pour la suppression des résidus solides fixée par l'arrêté préfectoral en vigueur et le décret de création du Parc national des Calanques).

Ces réunions, qui ont eu lieu le 12 février, le 24 mai et le 26 septembre 2013, ont vu la participation active de certains membres du conseil scientifique du Parc national qui, sur la base de leurs domaines de compétence, ont intégré une commission ad hoc (commission « boues rouges » du Conseil Scientifique du Parc) pour le suivi de cette démarche.

La commission s'est attachée à étudier les solutions alternatives au rejet en mer et la faisabilité d'un arrêt total des matières en suspension avant la date butoir établie par le décret.

Un travail important a également été mené concernant l'évaluation du niveau d'impact de l'effluent actuel vis-à-vis des habitats et des espèces inclus dans le périmètre de cœur du Parc national, ainsi que de l'homme en tant que consommateur de produits de la mer.

Les études menées dans le cadre du Copil « arrêt des rejets solides » ont été rigoureusement expertisées par les scientifiques du Parc national (qui ont également contribué à la définition des protocoles), avec une attention particulière à celles concernant la toxicité d'un éventuel effluent futur (constitué artificiellement en laboratoire) et sa diffusion dans le milieu marin en fonction de la vaste gamme de conditions météo-marines

caractérisant notre secteur.

L'attention du Parc national s'est particulièrement concentrée sur l'évaluation du risque sanitaire, ce qui a permis de réaliser des études complémentaires non demandées par la loi, ayant pour but d'évaluer le niveau de contamination des poissons soumis à l'influence du rejet actuel.

Compte tenu de la complexité du sujet et du niveau prioritaire des enjeux associés, des réunions ont été organisées par le Parc national le 31 janvier, le 5 juin et le 15 novembre 2013, avec l'objectif d'informer le conseil scientifique (plénier) sur l'avancement des études en cours.

En vue de l'avis conforme que le conseil d'administration du Parc national devra émettre sur le renouvellement de l'autorisation du rejet après 2015 (avis qui devra s'appuyer sur un avis préalable du conseil scientifique), des points d'information spécifiques ont été présentés devant les membres du conseil d'administration (réunion du 8 avril 2013, CA spécial du 5 juillet 2013). En juillet 2013 une table ronde sur le sujet a été organisée à Cassis en présence de la presse.

Une commission de Suivi du Site intégrant le Parc national des Calanques a été créée par le Préfet en décembre 2013, afin de suivre l'évolution de l'usine et de ses éventuels effluents après 2015.



© Florian Launette/Dé couvre ta nature

=> *Mesure partenariale 12 : Accompagner l'exploitant industriel dans la réalisation d'études et d'actions visant à stopper le rejet des résidus du traitement de la bauxite et à améliorer la qualité de l'eau*



Appel à idée pour la restauration écologique des petits fonds de la cuvette de Cortiou

Le 17 septembre, le Parc national a lancé un appel à idées pour la restauration écologique des petits fonds de la cuvette de Cortiou, avec l'appui de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Pôle Mer Méditerranée. Cette initiative vise dans un premier temps à susciter des propositions de solutions innovantes en vue de favoriser la restauration écologique de la cuvette. Ce projet s'inscrit dans le cadre des objectifs de la Charte du Parc national des Calanques et des programmes d'interventions de ses partenaires. Plusieurs propositions ont été remises au Parc national au terme de l'appel. Sous réserve de la pertinence des expérimentations proposées et des décisions de chaque partenaire, un appel à projets suivra, en 2014, cet appel à idées.



© PNCaI

=> *Mesure partenariale 10 : Réhabiliter la zone de rejet (« cuvette de Cortiou »)*

Transfert d'oursins avec les pêcheurs professionnels



Les pêcheurs professionnels et le Parc national ont procédé les 13 et 14 mai 2013 à des pêches suivies de transfert d'oursins dans le but de renforcer des populations au niveau local en cohérence avec les objectifs de la Charte du Parc national. Les prélèvements ont fait l'objet d'un suivi scientifique permettant d'évaluer les prélèvements, le succès des opérations de transfert et de réensemencement et les effets de telles opérations au niveau des populations locales d'oursins. Les individus prélevés ont été réimplantés d'une part dans des secteurs qui seront soumis à un effort de pêche dès la saison prochaine et d'autre part dans des secteurs « en jachère » et de repos pour les oursins.



© PNCaI

=> *Mesure partenariale 21 : Accompagner la pêche artisanale*



Contrat de baie

Suite à un travail technique préparatoire avec les services de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et de la Ville de Marseille, le Parc national a proposé des fiches actions susceptibles de s'inscrire dans le Contrat de baie et qui mettent en œuvre des objectifs de la Charte du Parc national des Calanques. Les partenaires potentiels de ces actions seront par ailleurs consultés par le Parc national avant leur mise en œuvre.

=> *Mesure partenariale 9 : Améliorer qualitativement et quantitativement l'ensemble des rejets de l'exutoire de Cortiou*

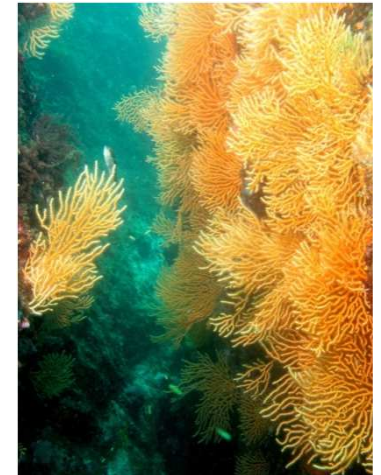


=> *Mesure partenariale 7 : Acquisition et valorisation des connaissances*

Etat d'avancement sur l'étude de la Calanque de Podestat

Depuis 2012, Podestat fait l'objet d'une étude biologique menée par l'Institut océanographique Paul Ricard et financée par un mécénat d'EDF, propriétaire de la calanque depuis 1930, avec le partenariat du Parc national.

L'Institut océanographique Paul Ricard a réalisé deux missions, au printemps et en automne, qui ont permis de dresser la cartographie et l'inventaire des habitats, de la faune et de la flore de la calanque. Quatre études complémentaires pour l'étude microbiologique ont également été effectuées. Un bilan provisoire a été produit par l'Institut comparant les données des deux premières années de suivi. La prochaine campagne aura lieu au printemps et en automne 2014 et permettra d'acquérir de nouvelles données afin de mesurer les modifications éventuelles en réponse aux changements locaux (pollutions, tourisme, ...) et globaux (réchauffement climatique, espèces invasives, ...).



Corail à Podestat

© Institut océanographique Paul Ricard

Suivi scientifique et Grande nacre à Podestat
© Institut océanographique Paul Ricard





Suivis cynégétiques

Le Parc national des Calanques a rejoint le Réseau des sites « *Perdrix rouge et biodiversité* » de l'ONCFS (21 février). Pour contribuer à la connaissance globale de la perdrix rouge et pour avoir un état des lieux des populations présentes dans le Parc national, 2013 a été l'année de mise en place des unités de gestion cynégétiques (UGC) de la perdrix afin de réaliser le suivi annuel des couples reproducteurs par des comptages au printemps et du succès de reproduction par des comptages en été.

Ainsi, 6 UGC en cœur ont été définies et elles s'ajoutent aux 3 UGC suivies par l'ONF en forêt domaniale depuis une dizaine d'années. Ces 9 UGC sont échantillonnées par 18 parcours qui totalisent 70 km et 89 points d'écoute. En aire d'adhésion, une UGC a été définie sur le camp militaire de Carpiagne échantillonnée par 2 parcours et 13 points d'écoute.

La science participative a été un moteur de la bonne réalisation de ces suivis en comptant sur 12 bénévoles (7 chasseurs, 3 ornithologues, 2 militaires) en complément des 6 agents du Parc. L'animation des deux campagnes de comptage a été assurée par le Parc national, ainsi que la saisie, l'analyse des données, la transmission à l'ONCFS et la valorisation des résultats.

Le suivi de l'année 2013 révèle que les populations de perdrix rouges en cœur de Parc ont des densités moyennes de couple sur 100 hectares variant de 4,2 à 15,6, ce qui confère un bon état de conservation. Le succès de reproduction moyen est de 3 jeunes par adulte, ce qui confère une très bonne dynamique de population qu'il convient cependant de pondérer, compte tenu d'une reproduction tardive et donc de la non prise en compte des morts juvéniles.



Perdrix rouges © PNCal

Régulation des populations de sanglier

Suite au développement exponentiel des populations de sangliers à l'image de la prolifération observée à l'échelle nationale, de nombreux dégâts occasionnés sur les vignobles et des problèmes de sécurité des personnes ont été rapportés. Ainsi, le Parc national des Calanques a organisé hors période de chasse 5 jours d'opérations de régulation dans les espaces interdits à la chasse entre juin et août sur 3 secteurs

cassidains. Ces battues, dirigées par le Lieutenant de louvèterie mandaté par le directeur du parc, n'ont permis de prélever que 12 individus.

Le Parc national a invité les partenaires cynégétiques à mettre en place un plan d'action sanglier à l'échelle du massif pour prévenir les impacts biologiques et sociétaux liés au développement excessif de cette espèce.

=> Modalités d'Application de la Réglementation du cœur du Parc national des Calanques (Maréour) 10 relatif à la régulation ou destruction d'espèces

Atlas des oiseaux nicheurs

Le Parc national est membre du comité de pilotage depuis 2012 : il a suivi les démarches pour trouver un éditeur et a participé aux recensements de chevêche d'Athéna en mars 2013 sur le secteur de Marseilleveyre.

=> Mesure partenariale 7 : Acquisition et valorisation des connaissances



MARSECO

Dans le cadre du Colloque de restitution de l'ANR Marséco « *Biodiversité et Pollution des Calanques* », organisé par l'IMBE, le Parc national des Calanques a participé à la table ronde du 12 avril.

Ce colloque a permis de faire partager le bilan de 5 années de recherches menées par une quarantaine de scientifiques marseillais et toulonnais sur les sources et les impacts de ces pollutions et a proposé des pistes de restauration des territoires pollués.

Programme Liteau

Le Parc national a animé 3 réunions interdisciplinaires (28 janvier, 5 mars et 9 avril 2013) pour travailler sur le tableau de synthèse des résultats partagés, afin de finaliser le programme de recherche FHUVEL dont le rapport a été remis au Ministère de l'Ecologie en juillet 2013.

Le Parc national a présenté le 21 novembre 2013 les résultats de FHUVEL au colloque national de restitution des programmes LITEAU « *Connaître pour agir : Apports de la recherche à la gestion des espaces littoraux et maritimes - Enseignements du programme Liteau 2009 – 2013* » à Boulogne sur mer.



=> Mesure partenariale 7 : Acquisition et valorisation des connaissances

L'Astragale en prend de la graine !

Dans le but de protéger l'espèce, une expérience scientifique unique en son genre a été menée par l'IMBE en partenariat avec le Parc national des Calanques : 600 graines d'Astragale ont été plantées in natura en 2012 par des chercheurs de l'Institut Méditerranéen de la Biodiversité et d'Ecologie marine et continentale (IMBE) sur trois secteurs, entre Cap Croisette et le Mont Rose. La moitié de ces graines ont préalablement été scarifiées en laboratoire pour lever l'inhibition tégumentaire et favoriser ainsi leur germination. Les graines non scarifiées n'ont quasiment pas germé (0,01%). Quant aux graines scarifiées, elles ont mieux germé (52% au Cap Croisette, 53% aux Goudes, 12% au Mont Rose), bien que les jeunes plantules aient subi une forte mortalité (82%). Ces premiers résultats ont permis de vérifier d'une part l'absence du processus naturel de scarification des graines dans les populations d'Astragales, et d'autre part, la présence de facteurs naturels et d'origine anthropique caractéristiques du littoral marseillais qui réduisent fortement la survie de l'espèce.



© PNCaI

Par ailleurs, une expérience a révélé que l'Astragale de Marseille serait tolérante à la pollution des sols contaminés des anciens sites industriels métallurgiques à l'Escalette. Cette polluo-tolérance pourrait se justifier par l'interaction d'une double symbiose au niveau racinaire, impliquant des espèces fongiques et bactériennes. Une étude complémentaire permettra bientôt d'étudier ce phénomène. L'ensemble des expérimentations et des résultats obtenus enrichit peu à peu les connaissances scientifiques dans le but de renforcer les populations d'Astragale dans le Parc national des Calanques.



Eradication des espèces végétales exotiques envahissantes

Le Parc national s'est engagé en mai 2013 dans la Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2011-2020 à travers un programme d'éradication des espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE).

Le Parc national a défini une méthode de travail qui consiste à (i) établir la caractérisation écologique des stations d'EVEE au sein du Cœur de Parc (mise en place de protocole et de base de données) (encadrement d'un stage Master 2 de 6 mois), (ii) co-organiser avec l'ONF un séminaire d'échanges pour recueillir des retours d'expériences des gestionnaires et chercheurs sur les différentes techniques utilisées pour l'éradication des EVEE et identifier les techniques optimales pour les différentes espèces (14 octobre), (iii) caractériser la perception qu'ont les résidents et usagers sur les EVEE par une enquête sociologique qualitative (encadrement d'un stage Master 2 de 6 mois).

L'effort est porté prioritairement sur les interfaces périurbaines, le littoral et le Frioul.

Dans la même dynamique, la DREAL PACA et la Région PACA ont sollicité le Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles (CBNMed) et le Conservatoire botanique national alpin (CBNA) pour élaborer et mettre en œuvre, avec l'ensemble des acteurs régionaux concernés, une stratégie régionale espèces végétales exotiques envahissantes en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le Parc national a répondu au questionnaire relatif aux retours d'expérience des gestionnaires d'espaces naturels qui détermineront les orientations de cette stratégie.



Griffes de sorcière © PNCaI

Plantes invasives : 16 m3 éradiqués

Pour garantir le succès de l'opération d'éradication d'espèces invasives menée en 2012, un deuxième passage a été organisé en novembre 2013 à la Candelle et au Cap Morgiou. Cette initiative a ainsi permis l'enlèvement de 1,72 tonne soit 16 m3 (contre 15 m3 en 2012) de plusieurs espèces envahissantes qui perturbent l'équilibre du milieu naturel : agave d'Amérique, figuier de barbarie, luzerne arborescente, Pittosporum et lierre d'Allemagne. Cette opération financée et réalisée par l'Office national des forêts (ONF) est soutenue par le Parc national, la Ville de Marseille et la DREAL.

Rappelons que le décret du Parc national interdit aux particuliers de planter des plantes envahissantes (agaves, griffes de sorcière, figuiers de barbarie, luzerne arborescente...) dans les espaces extérieurs privés, à proximité des habitations et dans les jardins d'agrément, en cœur de Parc. Cette mesure est également cadrée par le Plan local d'urbanisme (PLU).



Agaves © PNCaI

=> *Marcoeur 10* relatif à la régulation ou destruction d'espèces



Actions associatives soutenues par le Parc national

Les associations « Les amis de Michel Robert Penchaud » du Frioul et l'association « Le Naturoscope » ont organisé des chantiers d'éradication d'EVEE (agaves, figuiers de barbarie, luzerne arborescente et griffes de sorcières) sur l'île du Frioul avec l'accompagnement d'agents du CEN PACA. Les chantiers se sont déroulés à proximité de l'hôpital Caroline et du fort de Ratonneau sur un total de 10 jours de septembre à décembre 2013 avec une vingtaine de personnes bénévoles et membres des associations.

AVANT



APRES



=> *Marcoeur 10 relatif à la régulation ou destruction d'espèces*

Agave et figuier de Barbarie : des espèces invasives © PNCaI





Risque incendie

La charte du Parc national des Calanques identifie la réduction du risque incendie comme l'un des grands défis du territoire.

Le Parc national des Calanques, conformément aux objectifs fixés, a initié son positionnement en tant que coordinateur et animateur de l'élaboration d'une stratégie de prévention du risque incendie ambitieuse au travers notamment des Plans de Massif de Défense de la Forêt Contre l'Incendie PMDFCI. Plusieurs échanges techniques ont donc eu lieu entre le Parc national, les collectivités territoriales, les services de secours et les services et établissements publics de l'Etat concernés. Le but étant notamment d'impulser une réflexion relative à l'opportunité de créer un syndicat intercommunal à l'échelle du Parc national chargé de suivre l'élaboration, l'actualisation et la mise en œuvre des documents de planification et de programmation des actions de Défense de Forêts Contre les Incendies. Cette hypothèse devra être proposée et étudiée par le conseil d'administration du Parc national.

Dans l'intervalle, le Parc national des Calanques participe à la réflexion en cours sur le territoire communal de Marseille qui vise à réaliser des travaux d'entretien d'urgence en matière de débroussaillage sur certaines pistes classées DFCI et qui pour certaines permettent difficilement l'intervention des services de secours.

Enfin, il participe lors de la saison estivale, notamment au moyen du dispositif « Ecogardes », aux actions de sensibilisation et d'information relatives à la sensibilité des milieux naturels au feu, aux gestes et comportements responsables, à la réglementation sur l'emploi du feu, l'accès aux massifs en période estivale.



A gauche : incendie Marseilleveyre /
En haut : incendie Luminy © BMPM

=> Mesure partenariale 16 : Participer activement à la prévention contre le risque incendie

Deux incendies au cœur de l'hiver

Incendie à Marseilleveyre

Après s'être déclaré le 24 février 2013 dans la calanque de Marseilleveyre, l'incendie localisé en plein cœur du Parc national des Calanques, a parcouru 54 hectares dont 51 hectares dans la propriété du Conseil Général relevant du régime forestier, depuis le Grand Malvallon médian, jusqu'en crête de la tête de la Mounine.

L'incendie a pu être maîtrisé grâce aux moyens rapidement déployés au sol et depuis la mer, et ce en dépit de l'impossibilité de recourir aux moyens aériens du fait du vent et des basses températures.

Le 25 février, des détachements d'intervention hélicoptérés ont pu être envoyés sur site, afin d'effectuer une reconnaissance du terrain et d'éteindre les derniers foyers actifs.

L'Office national des forêts (ONF) s'est particulièrement impliqué sur le feu, en prêtant main forte aux 260 pompiers engagés dans la lutte sous l'égide du Bataillon des marins pompiers de Marseille (BMPM), et provenant : du BMPM, du SDIS (Service départemental d'incendie et de secours) 13, 83 et 04, et de l'UISDC7 (Unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile 7 de Brignoles).

Des experts, des forestiers-naturalistes et des agents du Parc national des Calanques se sont déplacés sur les lieux en appui.

Incendie à Luminy

Le 4 mars, un incendie a été déclaré à Luminy, forêt communale de Marseille. Au total, ce sont près de 2000 m² de pinèdes et de garrigues qui ont brûlé dans le cœur du Parc national des Calanques. Le feu s'est développé au cœur d'une zone boisée sur une parcelle dense de jeunes pins de 4 mètres de hauteur, à proximité des HLM Luminy, à une centaine de mètres d'une piste de Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI) et en contrebas de la route de la Gineste.

Le feu a pu être rapidement maîtrisé et neutralisé grâce à l'intervention du (BMPM) qui a immédiatement engagé d'importants moyens de lutte contre l'incendie provenant des centres d'incendies et de secours de Luminy, Louvain, Endoume et Saint Just.

Les agents de l'ONF se sont également rapidement mobilisés en appui au BMPM.

Le feu a rapidement été maîtrisé puis éteint par les 14 véhicules incendie. Les phases de noyade des lisières puis des rondes de surveillance ont été poursuivies jusque dans la nuit. Au plus fort de l'intervention, le BMPM a mobilisé 20 véhicules et 56 marins-pompiers. Le Parc national des Calanques s'est déplacé sur les lieux en appui.



2.2 Préserver les paysages, la quiétude et la magie des lieux

Plan de paysage initié

Le ministère de l'environnement a lancé un appel à projet sur la mise en place d'un « plan de paysage ». La proposition que le Parc national des Calanques et l'AGAM ont réalisée conjointement en février 2013 est lauréate (23 dossiers retenus en France dont 3 en PACA).

La contribution financière (30 k€ sur 2 ans) et l'accompagnement technique du ministère permettra au Parc national de réaliser, en concertation, un document d'analyse et de propositions sur les paysages du Parc national et de ses abords.

Le plan de paysage est un document d'urbanisme non réglementaire permettant de travailler en concertation sur le paysage. Pour les Calanques, ce travail permettra notamment de s'interroger sur les interfaces villes/nature, mais également de préparer les plans de gestion et d'aménagement du Parc national et de faire des propositions pour l'évolution des PLU des communes concernées.

=> *Mesure partenariale 19 : Mettre en œuvre un observatoire du paysage et en valoriser les résultats*

Démarche « Port Propre »

Le Parc national a assisté le 3 décembre 2013 à la réunion de lancement de la démarche « Port Propre » initiée par le Groupe Trapani et Carrasco en charge de la gestion du port de Cassis. Le Parc national a pu constater les nombreux investissements déjà engagés par le groupe en faveur d'un développement environnemental responsable du port et soutient la démarche.



© Ville de Cassis

=> *Mesure partenariale 13 : Renforcer et accélérer l'amélioration de la qualité environnementale des ports*
=> *AMA - Mesure 6 : Améliorer la qualité environnementale des ports*



Balisateur des Zones de non prélèvement (ZNP)

Le Parc national travaille à la mise en place d'un balisage délimitant les zones de non prélèvement, où toute forme de pêche est interdite quels que soient les engins et techniques utilisés. Compte tenu du caractère des lieux et du régime réglementaire qui s'applique au territoire : site classé, site Natura 2000, Cœur de Parc, monument historique (phare du Planier), les phases administratives et techniques sont longues et complexes.

Le projet a été présenté en Commission Nautique Locale (CNL) le 29 juillet et a reçu un avis favorable, puis en Commission départementale de la nature, des paysages et des sites au titre du site classé des Calanques, le 8 octobre.

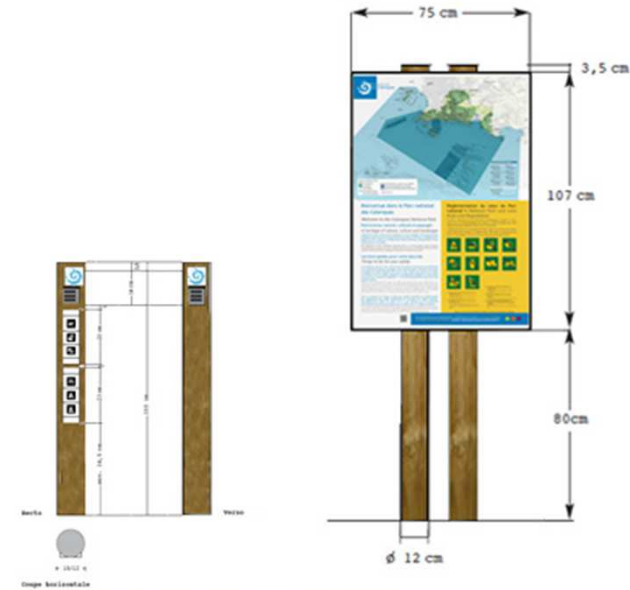
L'ensemble des autorisations devrait être rendu en 2014 pour une pose des premières balises avant la saison estivale.

Parallèlement, le Parc national a lancé une campagne de prospection visuelle en plongée sous-marine afin de vérifier l'absence d'habitat d'intérêt patrimonial ou de vestiges sous-marins dans les zones devant accueillir les structures de mouillage des bouées dans un but de préservation du patrimoine naturel et culturel sous-marin dans ses eaux.



Panneaux de signalétique à terre

La mise en place des panneaux signalétiques du Parc national a pris un peu de retard, du fait des délais des autorisations et des études d'impact nécessaires pour s'assurer que l'installation de ces panneaux ne perturbe pas la biodiversité et ne dégrade pas le patrimoine paysager. Ces panneaux d'information seront prochainement aménagés aux entrées principales du Parc national, à Marseille, Cassis et La Ciotat.



=> *Mesure partenariale 24 : Mettre en place et entretenir une signalétique et un balisage harmonisé en respectant la naturalité des sites*



Mouillages écologiques pour la plongée

Le Parc national a apporté son appui technique au service Mer et Littoral de la Ville de Marseille en charge du projet d'installation de mouillages fixes pour la plongée sous-marine sur le territoire du Parc national. Cet appui s'est traduit par un choix conjoint des nouveaux sites à équiper, par la réalisation des

documents cartographiques et des insertions paysagères pour le dossier, lequel a été porté par le Parc national des Calanques devant la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites des Bouches-du-Rhône le 8 octobre.

=> *Proposition de mesure réglementaire 2: Mise en place d'une gestion globale du mouillage*



2.3 Préserver la richesse culturelle

Sentier d'interprétation au château d'If

Conscients de la nécessité d'aménager les sentiers aux abords du château d'If, le Centre des Monuments Nationaux et le Parc national ont collaboré pour mettre au point un balisage pédagogique explicitant le paysage et le patrimoine naturel des îles du Frioul. Le but du projet est de sensibiliser les visiteurs à cette flore et cette faune typiquement méditerranéennes, mais aussi à leur fragilité et leur protection. Le projet de sentier

d'interprétation permet donc d'inciter le public à rester sur les sentiers, mais constitue également une activité de visite supplémentaire. Il a aussi l'avantage de sensibiliser les visiteurs qui s'apprêtent à débarquer sur le Frioul.

Les moyens d'implantation des balises de ce sentier, ainsi que le conventionnement entre le CMN et le Parc national restent encore à déterminer.

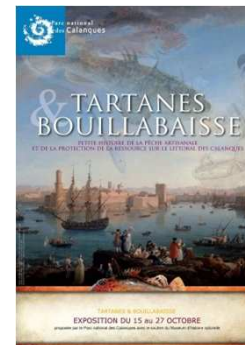


© PNCaI

=> *Mesure partenariale 23 : Créer un plan d'interprétation du patrimoine pour mettre en place des sites d'accueil et des sentiers de découverte*

Expo « Tartanes et Bouillabaisse »

Le Parc national a choisi de mettre en lumière l'histoire de la pêche en orientant le point de vue sur l'impact d'anciennes techniques sur l'état des stocks de poissons. Après un travail documentaire en collaboration avec Daniel Faget, membre du conseil scientifique du Parc national, le thème de la pêche a été développé sur 5 panneaux et 6 marges. Ils abordent les problématiques de surpêche survenues dès le XVIIIe siècle, l'identité et l'organisation des gens de mer, la vente du poisson, la cuisine le patrimoine des techniques et des bateaux anciens. En conclusion, un dernier panneau fait le lien entre cette chronologie de la pêche et les zones de non prélèvement d'aujourd'hui. Il permet en effet de comprendre comment ces dernières fonctionnent et les résultats que l'on attend de leur mise en place. Des illustrations ont été commandées spécialement et complètent le discours. « Tartanes et Bouillabaisse » constitue la première exposition sur le patrimoine culturel du Parc national des Calanques. Elle a été installée au sein du château d'If, ainsi que temporairement au Muséum d'histoire naturelle de Marseille. Elle est destinée à être montrée en fonction des demandes et d'événements.



© PNCaI

=> *Mesure partenariale 28 (cf. Objectif XI) : Développer les actions pédagogiques avec les établissements de l'éducation nationale, les services scolaires et de loisirs des collectivités territoriales et les associations d'éducation à l'environnement*



Sortie scolaire à If le 20 septembre

Dans le cadre de ses missions liées à l'éducation à l'environnement, le Parc national des Calanques a organisé pour la première fois une sortie dédiée aux scolaires, dans le but de faire découvrir à 4 classes d'écoles élémentaires (CM1 et CM2) l'un des trésors qu'il abrite sur son cœur terrestre : le château d'If et ses espaces naturels.

Cette sortie pédagogique a été

menée en partenariat avec le Centre des Monuments Nationaux, gestionnaire du site.

La visite était encadrée par des agents du Parc national des Calanques et du Conservatoire d'espaces naturels (CEN PACA), avec le soutien logistique de l'Association Science Technologie Société - PACA dans le cadre du festival Curieux 2 Sciences.

L'adjointe administrateur des Centres des Monuments Nationaux, Armelle Baduel et le président du CA du Parc national, Didier Réault © PNCaI



© PNCaI





2.4 Accueillir et sensibiliser

Les écocardes : présentation et bilan de la saison

Durant l'été 2013, le dispositif des « patrouilleurs verts et bleus du Groupement d'intérêt public des Calanques » a été remplacé par les écocardes du Parc national des Calanques. Ces agents saisonniers poursuivent les mêmes missions, reconduites pour la 13^{ème} année consécutive à terre et la 12^{ème} année en mer.



Écocardes en mission d'information, sur la route des Crêtes © PNCaI

Le dispositif a été élargi à l'ensemble du territoire du Parc national des Calanques (jusqu'à l'année dernière les patrouilles s'étendaient uniquement sur le site classé du Massif des Calanques) avec la mise en place de nouveaux secteurs de patrouille : Frioul, Baie de Cassis, route des Crêtes, Figuerolles, Mugel. Autre nouveauté : les effectifs sont passés de 19 agents saisonniers en 2012 à 36 en 2013

Une mission de sensibilisation et d'information du public

A pied ou en bateau, les écocardes parcourent le Parc national terrestre et marin pour aller à la rencontre des visiteurs. Leurs principales missions :

- informer et renseigner les usagers sur le Parc national des Calanques directement sur le terrain : les objectifs et enjeux, les périmètres, le patrimoine naturel, les mesures réglementaires ou partenariales

- apporter des informations sur l'orientation et la localisation des usagers à terre et en mer et conseiller sur les précautions à prendre pour randonner dans des conditions de moyenne montagne : apporter suffisamment d'eau, être équipé de bonnes chaussures, avoir avec soi une carte IGN détaillée des Calanques...
- informer les visiteurs sur les réglementations pré-existantes :
 - En mer, réglementation concernant le plan de balisage, les règles de navigation dans la bande des 300 mètres ;
 - A terre, réglementation concernant les conditions d'accès et de circulation dans le massif forestier en été (arrêtés préfectoraux et municipaux) notamment en fonction du risque d'incendie.
- sensibiliser aux gestes respectueux de l'environnement : ne jeter aucun déchet, rester sur les sentiers balisés, ne pas dégrader la faune et la flore, jeter l'ancre en respectant les herbiers de Posidonie, utiliser des produits biodégradables avec un écolabel pour l'entretien des bateaux...
- sensibiliser et informer les « structures relais auprès du grand public » à terre : permanences aux offices de tourisme de Marseille, Cassis et La Ciotat, visites des sociétés nautiques, loueurs de bateaux et de kayaks, clubs de plongée, concessionnaires bateaux, magasins d'accastillage, librairie maritime, centres de formation au permis bateau, sociétés de promenade en mer (bateliers), capitaineries, stations-services des ports...

L'équipe de 2013 était constituée de 36 écocardes (seulement de 14 à 24 saisonniers les années précédentes).

Les écocardes ont rencontré **plus de 80 000 visiteurs en 2013** à terre et en mer, ce qui représente au total **plus de 340 000 personnes sensibilisées depuis 2004.**

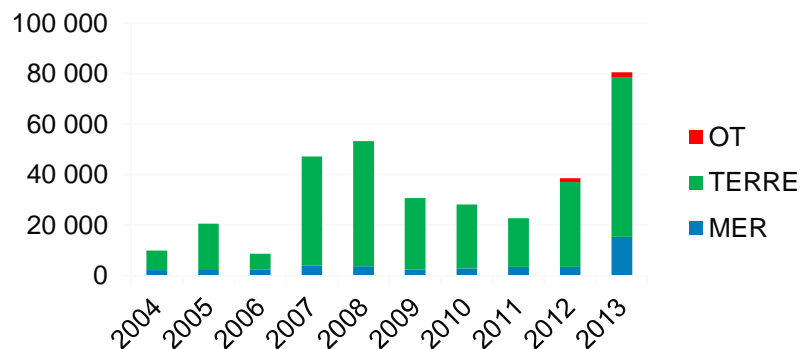
=> Mesure partenariale 22 : Informer les visiteurs sur les richesses patrimoniales du cœur et leur fragilité



Quelques chiffres clés de la saison 2013 :

- **Plus de 80 000 personnes** ont été informées par les écogardes, dont :
 - **63 243 personnes à terre** (contre 23 922 personnes en 2012)
 - **15 377 personnes en mer** à bord de **3 733 bateaux** (contre 3 360 personnes à bord de 1 160 bateaux en 2012)
- **2000 personnes** informées lors des **27 permanences** des écogardes dans les offices de tourisme de Marseille, Cassis et La Ciotat
- **2 339 journées-hommes**
- **59 sorties en mer**
- **7 manifestations** au cours desquelles les écogardes ont accueilli et renseigné le public
- Depuis 2004, les écogardes du GIP des Calanques puis du Parc national ont informé **plus de 340 500 visiteurs**, dont **295 000 personnes à terre** et **42 000 personnes en mer**, 3 500 personnes dans les offices de tourisme

Evolution du nombre de personnes sensibilisées par le Parc depuis 2004



=> Mesure partenariale 22 : Informer les visiteurs sur les richesses patrimoniales du cœur et leur fragilité

L'expérience de 13 années du dispositif et, plus particulièrement, celle de la saison 2013, sera très précieuse pour l'installation des équipes de terrain permanentes et l'accueil des chefs de secteurs et des gardes-moniteurs.

Les partenariats concrets avec les communes et les acteurs locaux, déjà anciens sur Marseille et Cassis et initiés cette année à La Ciotat, ont permis de jeter les bases de l'installation des équipes du Parc sur le territoire.

En 2014, avec l'arrivée de nouveaux agents permanents sur le terrain, une nouvelle organisation sera recherchée afin de donner aux écogardes, probablement moins nombreux, le rôle de renfort saisonnier pour la sensibilisation en collaboration étroite avec les gardes moniteurs.

Lire le bilan complet : <http://www.calanques-parcnational.fr/fr/mediatheque/rapport-d-activites-bilans>



© PNCaI



Accessibilité pour le public en situation de handicap

Dans le cadre du mécénat entre la GMF (Garantie Mutuelle des Fonctionnaires) et les parcs nationaux, le Parc national des Calanques bénéficie de financements pour deux projets favorisant l'accessibilité du public en situation de handicap :

L'accès aux bateaux de visites en mer depuis le port de Cassis pour les personnes à mobilité réduite (en fauteuil ou non).

Ce projet comprend l'installation d'un ascenseur sur le port de Cassis, ouvert à tous les armateurs, et l'équipement d'un navire d'un armateur volontaire (La Visite des Calanques).

Le chantier de réaménagement du bateau a débuté en novembre 2013.

Les travaux sur le port de Cassis s'inscrivent dans un projet plus global porté par la Ville de Cassis, le Département des Bouches-du-Rhône et la Communauté Urbaine Marseille Provence et qui démarrera dans le courant de l'année 2014.

La traduction de la plaquette de présentation des patrimoines naturels du Parc national des Calanques en langue « facile à lire et à comprendre » pour permettre aux personnes handicapées intellectuelles d'accéder à l'information.

Ce projet validé en fin d'année 2013 sera lancé en 2014.

=> *Mesure partenariale 26 : Améliorer l'accessibilité à certains espaces du cœur*



© La Visite des Calanques



Aménagement d'un sentier d'accès aux voies d'escalade

Pour canaliser les grimpeurs sur un accès logique vers les voies d'escalade, le chemin d'accès au secteur dit « des Cabanons » a été redéfini par la Fédération Française de Montagne et d'Escalade (Comité départemental 13), le CIQ et l'association des cabanoniers de Morgiou, en partenariat avec l'Office national des forêts (ONF) et avec le soutien du Parc national des Calanques. L'enjeu est de concilier la pratique de l'escalade avec la conservation des éboulis qui abritent la Sabline de Provence, plante endémique stricte de la région marseillaise. Ce sentier, qui existait déjà, a été consolidé. Un logo de grimpeur bleu matérialisera l'entrée du sentier vers ce le secteur.



Chemin d'accès aux voies d'escalade du secteur dit « des Cabanons » © PNCaI

=> *Mesure partenariale 26 : Améliorer l'accessibilité à certains espaces du cœur*



Opération « Calanques propres »

En 2013, le Parc national et l'association Mer Terre ont formalisé leur partenariat par une convention qui vise notamment :

- Les conditions d'utilisation du logo du Parc national des Calanques
- Le don de matériels (gants, t-shirts, pinces pour ramasser les déchets)
- La participation des écogardes au ramassage des déchets sur le terrain
- La mutualisation des actions de communication (relais sur les outils du Parc national site web et page Facebook, co-rédaction du dossier de presse)

Le 25 mai 2013, 53 m3 de déchets ont été ramassés et 400 personnes ont uni leur force sur le terrain dans l'objectif de rendre les calanques plus propres et d'éveiller les consciences sur ce problème.

Radio France Bleue Provence a relayé cette initiative en diffusant plusieurs émissions sur le sujet.



Calanques propres en mer
© ASAV Plongée / Calanques propres à terre © Isabelle Poitou

Partenariat « Découvre ta Nature »

En mettant à l'honneur la découverte des espèces, le livre Découvre Ta Nature, répond à l'une des principales missions du Parc national des Calanques : faire découvrir au public, notamment aux scolaires, son patrimoine naturel d'exception, qu'il soit terrestre ou marin, animal ou végétal, commun ou rare...

C'est ainsi que le Parc national des Calanques est devenu l'un des principaux partenaires financiers de Découvre Ta Nature. Cette aventure partenariale se poursuivra en 2014 par la diffusion des exemplaires achetés et l'accompagnement pédagogique dans divers établissements publics par le Parc national.



A l'occasion du lancement de Découvre ta Nature, distribution des livres aux scolaires par Didier Réault Président du Conseil d'administration © PNCaI



=> *Mesure partenariale 29 : Associer les usagers à des actions collectives écocitoyennes*



Partenariats avec les offices de tourisme de Marseille, Cassis et La Ciotat

Depuis 2012, les partenariats se sont renforcés avec les offices de tourisme de Marseille, Cassis et La Ciotat, notamment grâce aux permanences des écogardes aux accueils, aux échanges pendant la formation des saisonniers et à la mise à disposition d'outils de communication tout au long de l'année.

En début d'année, une réunion de coordination sur le thème du tourisme s'est tenue à l'office du tourisme de La Ciotat pour définir les pistes de partenariat de l'année 2013 :

- Formation des agents saisonniers des OT et du Parc national : proposer aux saisonniers des OT d'accompagner ponctuellement les saisonniers du Parc national sur le terrain, intervention pendant les formations
- Réunions de coordination et de présentation des actions du Parc national des Calanques pour chaque commune en juin 2013 avec l'ensemble des partenaires
- Renouveler les permanences des saisonniers du Parc national des Calanques dans les OT
- Poursuivre la mise à disposition des outils de communication du Parc national.

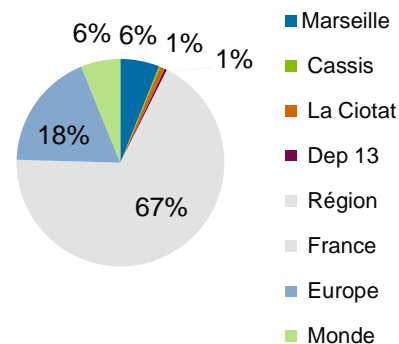
Un calendrier des permanences dans les 3 OT en juillet et août a ainsi été programmé avec les partenaires, afin que les écogardes assurent un rôle d'information spécifique sur le Parc national au sein des offices :

- La Ciotat : permanences tous les mercredis matins 9h30 – 13h
- Cassis : permanences tous les lundis matins 9h30 – 13h
- Marseille : permanences tous les jeudis matins 9h30 – 13h00

Plusieurs permanences à la gare maritime du Frioul ont également été mises en place.

Au cours des 27 permanences des écogardes en juillet et août dans les

offices du tourisme de Cassis, Marseille et La Ciotat, près de 2 000 personnes ont été sensibilisées. Le graphique qui suit ne montre que les pourcentages des valeurs d'au minimum 1 %.



Origine géographique des personnes sensibilisées dans les offices de tourisme en 2013 (N=1957)

On observe sur le graphique que les visiteurs sont pour 75% français, dont 67 % hors de la région PACA. Sur les 24 % de visiteurs étrangers, 18 % viennent de pays d'Europe.



© PNCaI

=> *Mesure partenariale 32 : Mettre en place des partenariats avec les comités départementaux et Office de tourisme*



Partenariat avec Bouches-du-Rhône Tourisme (anciennement Comité départemental du tourisme)

Bouches-du-Rhône Tourisme (anciennement Comité départemental du tourisme ou CDT des Bouches-du-Rhône) coordonne le dispositif « Envie de balade » depuis 2005. En partenariat avec la Préfecture des Bouches-du-Rhône, il s'associe aux gestionnaires des sites concernés pour informer le grand public sur l'accessibilité des espaces naturels protégés du département, entre le 1^{er} juin et le 30 septembre, via un numéro d'appel, le 0 811 20 13 13 (coût d'un appel local).

Ce dispositif explicite la réglementation préfectorale qui prévoit entre le 1^{er} juin et le 30 septembre que la circulation des personnes, la circulation et le stationnement des véhicules dans les périmètres sensibles particulièrement exposés au danger du feu de forêt sont réglementés en fonction des conditions météorologiques.

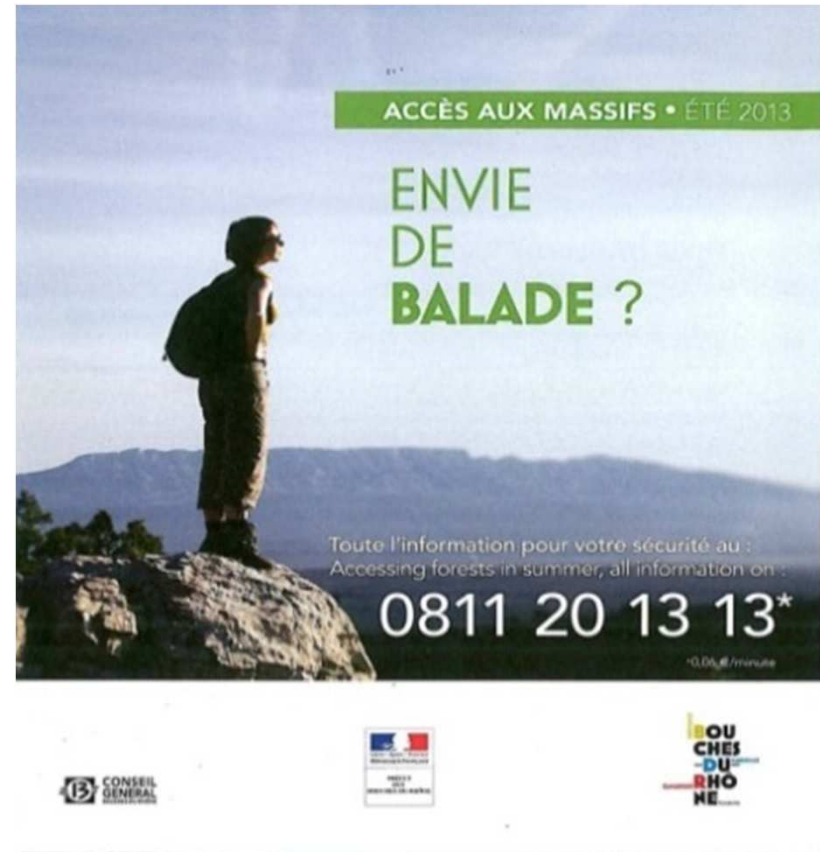
Grâce au numéro 0811 20 13 13, tous les promeneurs peuvent se tenir informés de la situation grâce aux informations qui sont mises à jour la veille au plus tard à 18h00 pour le lendemain.

Ce service d'information est disponible en français et en anglais.

De plus, depuis 2010, l'application "MyProvence Envie de Balade" est accessible en téléchargement sur l'AppStore. Il est donc possible pour les possesseurs d'Iphone, android ou d'Ipad de récupérer cette application pour se renseigner sur les conditions d'accès aux massifs forestiers du département.

Le Parc national des Calanques participe aux réunions de coordination de ce dispositif et relaie l'information par le biais des actions de terrain des écogardes et à travers ses outils de communication.

Au-delà de ce partenariat qui fonctionne depuis plusieurs années, le Parc national et Bouches-du-Rhône Tourisme se sont réunis en fin d'année 2013 pour préparer les termes d'une convention de partenariat pour 2014, notamment sur des questions de fréquentation et de stratégie touristique.



=> *Mesure partenariale 32 : Mettre en place des partenariats avec les comités départementaux et Offices de tourisme*



La marque « Parc national » pour soutenir des actions exemplaires

Deux dispositifs existent concernant la marque « Parc national ».

- La marque simple (ou marque institutionnelle) dont l'objectif est de protéger les dénominations des parcs nationaux ;
- La marque collective des parcs nationaux, véritable marque commerciale à l'usage exclusif des produits et services des acteurs économiques du territoire.

Marque collective « Parc national »

Cette marque, en cours d'élaboration au niveau de l'inter-parc, sera réservée exclusivement à l'usage de tiers qui respectent un règlement d'usage.

Pour organiser la gestion de la marque, le Comité de gestion de la marque, instance qui réunit des membres des 10 parcs nationaux et de PNF s'est réuni en mars et en septembre en 2013.

Le Parc national des Calanques y est représenté par Bernard HAMEL, Monique CORDIER et Marie BOUCHEZ.

Suite à l'installation du Comité de gestion de la marque en mars, la réunion de septembre a permis notamment de valider les critères de la marque pour l'hébergement et l'artisanat.

Le CA de PNF a fixé la redevance de la marque à un montant forfaitaire de 50€ par an pour ses futurs utilisateurs.

Dans le cadre du groupe de travail « Marque » animé par PNF, plusieurs travaux ont été menés en 2013 au Parc national des Calanques avec la participation des acteurs du tourisme :

- Test des critères de la marque « transport de passagers » avec 3 armateurs en janvier 2013
- Test des critères de la marque « hébergement » auprès de 5 hébergements du territoire en août 2013

Le groupe inter-parcs prépare actuellement un document qui concerne les critères de la marque pour les sorties de découverte du patrimoine.

PNF a effectué la demande de dépôt de la marque collective auprès de l'INPI (Institut national de la propriété industrielle) à l'automne 2013. La procédure prendra plusieurs mois.

Marque simple « Parc national des Calanques »

La marque simple « Parc national des Calanques a été déposée en 2010 auprès de l'INPI.

Cette marque, dite marque institutionnelle est utilisée par l'établissement public dans sa communication interne comme externe avec les tiers fournisseurs ou partenaires.

En 2013, le Parc national des Calanques a autorisé une dizaine de partenaires à utiliser le logo institutionnel, essentiellement pour la coédition d'ouvrage ou pour des outils de communication.

A l'inverse, afin de protéger l'utilisation de la marque contre des utilisations frauduleuses, le parc est intervenu auprès de tiers.

Depuis 2011, 14 interventions de défense ont été effectuées par le Parc national avec l'appui de PNF, dont 5 en 2013.

Dans la plupart des cas récents, il s'agissait d'une utilisation du logo ou du nom du Parc national des Calanques sans autorisation et ne traduisant pas un réel partenariat. Les modifications demandées par le Parc national ont toutes été faites rapidement.

=> *Mesure partenariale 31 : Soutenir les actions exemplaires grâce à la Marque « Parc national des Calanques »*



Comptages harmonisés sur le littoral

Cette opération menée depuis 2004 consiste à réaliser un comptage l'après-midi, à plusieurs dates dans l'été préalablement identifiées comme des pics de fréquentation. Les bateaux au mouillage sont dénombrés et classés en 6 catégories selon leur type et leur taille.

Les jet-skis, les kayaks et les stands up paddle ainsi que les personnes présentes sur le liseré côtier (plages et rochers) sont également comptabilisés.

En 2013, le Parc national des Calanques coordonne cette opération en partenariat avec le Parc marin de la Côte bleue. Samuel ROBERT (CNRS), membre du conseil scientifique du Parc national apporte un appui scientifique à cette opération.

Le comptage s'est déroulé sur 5 demi-journées (l'après-midi à partir de 14h) de mi-juillet à mi-septembre.

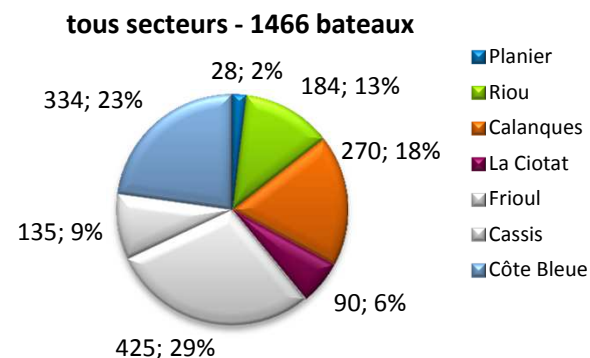
Les zones géographiques se répartissent de la façon suivante : un secteur « hors Parc national » est couvert (Côte Bleue), ainsi que 3 secteurs en cœur marin (Calanques, Riou/Planier et La Ciotat) et 2 secteurs en aire maritime adjacente (le Frioul et baie de Cassis). Les personnes présentes à terre au Frioul sont comptabilisées en Cœur de Parc (terrestre).

Exemple : résultat du comptage du 15 août 2013

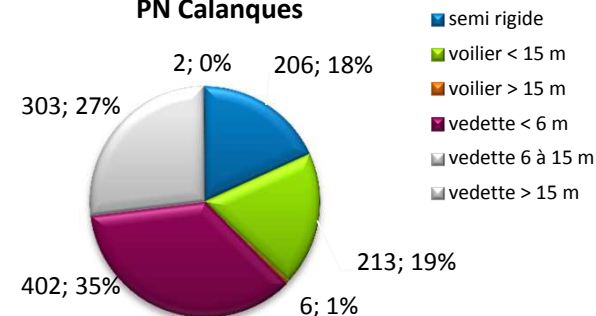
Vent variable (selon les secteurs) 2 à 3 Beaufort, ciel dégagé - risque d'incendie Calanques/la Ciotat « orange »

Résumé : Une fréquentation de plaisance en dessous des valeurs maxi observées ces dernières années (1470), mais une fréquentation très importante pour les personnes sur les plages (8800) et les kayaks (265) et paddle (38) !

Plaisance : la fréquentation nautique est moyenne avec 1470 bateaux au mouillage pour tout le périmètre, dont 1150 dans les eaux du PN Cal. Les chiffres sont en dessous des valeurs maxi (par rapport du 19 août 2012) pour tous les secteurs Frioul (425), Côte Bleue (330), Cassis (135), Planier (28), Riou (184) Calanques (270) et La Ciotat (90). Les valeurs globales maxi de 2012 : 1780 bateaux pour tout le périmètre, dont 1420 bateaux dans les eaux du Parc.



Typologie des 1132 bateaux PN Calanques





Fréquentation terrestre : la fréquentation terrestre est très forte avec 8800 personnes (hors Côte bleue qui ne relève pas cette donnée), dont 4550 dans le cœur de PN. En 2012, la valeur maxi était le 9 septembre avec 5900 personnes.

La valeur maximale pour Cassis (4256) et les Calanques (3000). Pour Cassis, le nombre de personnes est très élevé en comparaison avec les comptages de 2012 (1260 le 19 août),

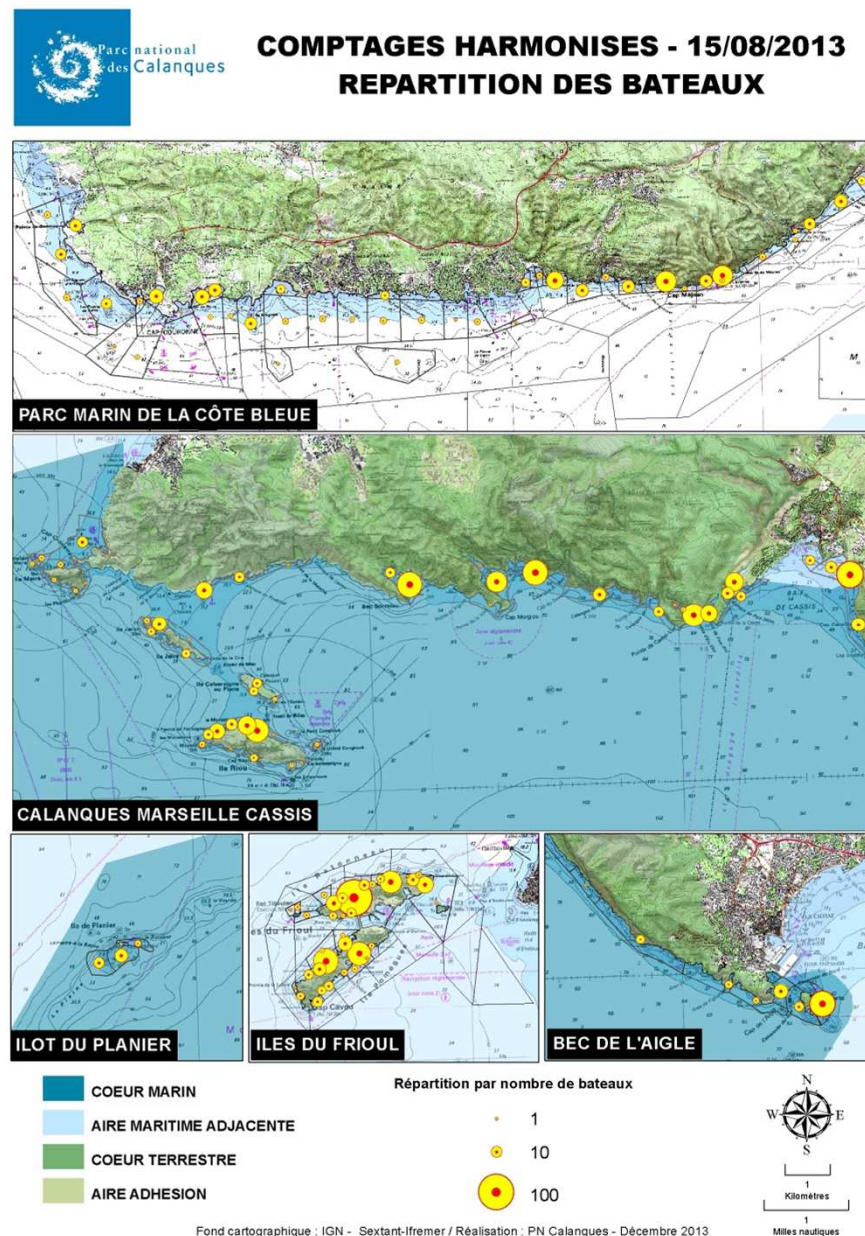
Sur les autres secteurs : Frioul (880), Riou (77), Planier (15), la Ciotat (551)

Kayaks : La fréquentation des kayaks est soutenue avec 265 embarcations dont 210 dans le Parc national. Le secteur le plus fréquenté est celui des Calanques avec 125 kayaks. Les valeurs sont toutefois inférieures au maxi de 2012 (230 kayaks dont 165 dans le Parc national des Calanques).

Jet-skis : La fréquentation des jet-skis est forte à cette date, comparée à 2012, avec 23 jet-skis, essentiellement sur le Frioul (10) et la Côte Bleue (12), et 1 dans les Calanques. A noter que cette pratique est interdite dans le cœur du Parc national et dans la bande des 300 mètres du littoral de Marseille.

Plongée sous-marine : L'activité de plongée était importante à cette date, avec 32 navires de plongée observés (27 pour la plongée encadrée et 5 pour les privés) surtout autour de Riou (7/5), Frioul (5/0), Planier (1/0), La Ciotat (1/0), la Côte Bleue (12/0).

Stand up paddle : cette année, le comptage intègre aussi le stand up paddle, avec un développement récent ces dernières années. On dénombre environ 36 paddle dont 27 sur la Côte Bleue, et quelques uns dans les Calanques (7), La Ciotat (1), Cassis (1).

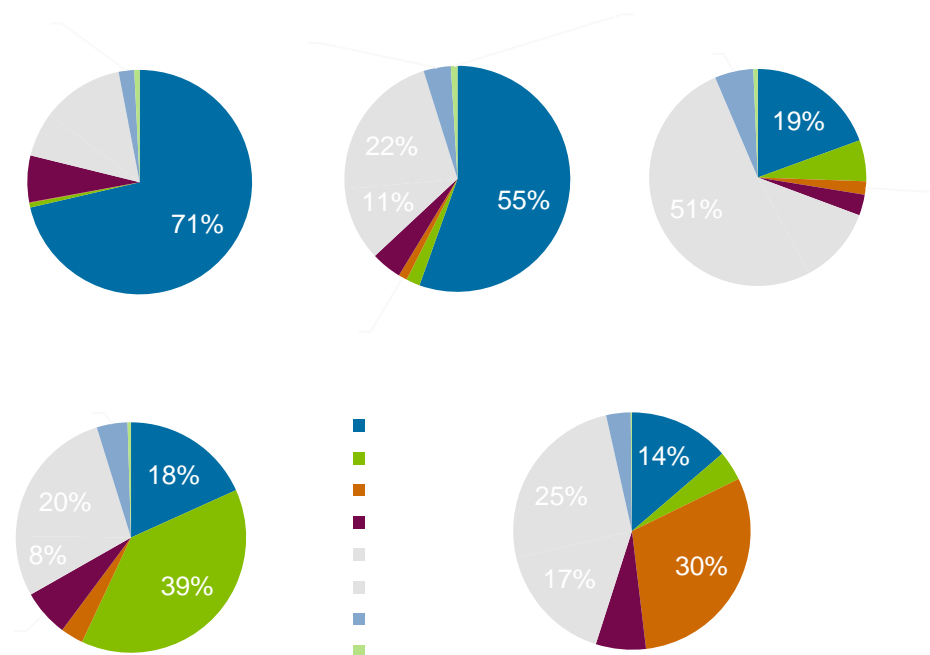




Les profils des visiteurs sensibilisés par les écogardes

Tous les visiteurs sensibilisés par les écogardes sont questionnés au sujet de leur lieu de résidence. Ainsi pour la période estivale, on connaît l'origine des visiteurs présents sur le territoire du Parc national, à terre et en mer (*plus de précisions dans le bilan de la saison des écogardes*).

Sur le graphique suivant sont représentés les profils des visiteurs qui ont été sensibilisés sur les secteurs marins uniquement en juillet et en août.



Les profils des visiteurs sur les secteurs marins sont très différents des profils des visiteurs des secteurs terrestres. Sur chaque secteur géographique, le profil des plaisanciers est nettement distinct des autres.

a) Profil des visiteurs sur le secteur marin du Frioul : 71% d'habitants de Marseille et seulement 15% de visiteurs résidant hors de la région PACA

(toutes régions de France, pays d'Europe et du reste du monde).

Sur ce secteur proche du Vieux port de Marseille,

- 71% des plaisanciers sensibilisés en juillet et août sont des marseillais. 1% sont des cassidens.
- 13% des plaisanciers sont originaires de la région PACA (avec 7% d'habitants des Bouches-du-Rhône).
- 12% sont des visiteurs venus des régions de France (hors PACA), et seulement 3% viennent d'un pays étranger (2% pour L'Europe et 1% pour les autres pays).

b) Profil des visiteurs sur le secteur marin de l'ouest des calanques (de Callelongue à Morgiou, et archipel de Riou) : 55% d'habitant de Marseille et 22% de visiteurs résidant en France hors de la région PACA.

Sur ce secteur le plus proche des ports de Marseille,

- 55% des plaisanciers sensibilisés en juillet et août sont des marseillais.
- 2% sont des cassidens et 1% des ciotadens.
- 22% viennent d'autres régions françaises.
- 15% des plaisanciers sont originaires de la région PACA (avec 12% d'habitants hors des Bouches-du-Rhône).
- 5% viennent d'un pays étranger (4% pour L'Europe et 1% pour les autres pays).

c) Profil des visiteurs sur le secteur marin de l'est des calanques (de Morgiou à Port Pin) : 51% de visiteurs résidant en France hors de la région PACA.

Sur ce secteur qui englobe notamment les calanques emblématiques d'En Vau et Port Pin,

- 51% des plaisanciers sensibilisés en juillet et août sont des visiteurs venus des régions de France (hors PACA).
- Seulement 27% des plaisanciers résident dans les communes du Cœur de Parc (19% Marseille, 6% Cassis et 2% La Ciotat).
- 15% des plaisanciers sont originaires de la région PACA (avec 12% d'habitants hors des Bouches-du-Rhône).
- 7% viennent d'un pays étranger (6% pour L'Europe et 1% pour les autres pays).



d) Profil des visiteurs sur le secteur marin de la baie de Cassis : 40% des plaisanciers sont des cassisidens.

Sur ce secteur qui borde les plages de la commune de Cassis,

- 39% des plaisanciers sensibilisés en juillet et août sont des habitants de Cassis, 18% habitent Marseille et 3% La Ciotat.
- 15% des plaisanciers sont originaires de la région PACA (avec 8% d'habitants hors des Bouches-du-Rhône), et 20% viennent d'autres régions françaises.
- 5% viennent d'un pays étranger (4% pour l'Europe et 1% pour les autres pays).

e) Profil des visiteurs sur le secteur marin de la commune de La Ciotat : 30% des plaisanciers sont des ciotadens.

Sur ce secteur qui concerne les zones de mouillage de l'île verte, du Mugel et de Figuerolles, 30% des plaisanciers sensibilisés en juillet et août sont des habitants de La Ciotat.

- 14% habitent Marseille et 4% Cassis.
- 24% des plaisanciers sont originaires de la région PACA (avec 17% d'habitants hors des Bouches-du-Rhône), et 25% viennent d'autres régions françaises.
- 3% viennent d'un pays européen.

=> *Mesure partenariale 35 : Mener des études et des suivis de la fréquentation*

Prises de vues : mise en œuvre de la politique d'image du Parc national en associant les partenaires et professionnels de l'audiovisuel

Le Parc national hérite en son territoire d'une tradition de cinéma et, plus largement, de prises de vue. La définition d'une politique de l'image se fait dans la continuité du travail réalisé jusqu'ici avec les propriétaires et les gestionnaires lors des groupes de travail animés par le GIP des Calanques. Également, elle repose sur le renforcement du lien avec les professionnels de l'audiovisuel.

Plusieurs réunions avec les services instructeurs et municipaux ont permis de s'entendre sur une procédure de traitement simplifiée des demandes d'autorisation et la rédaction d'une note à destination des pétitionnaires.

Le Parc national a co-organisé avec la Ville de Marseille et la Commission régionale du film une première réunion d'information et d'échanges avec les professionnels de l'audiovisuel sur la réglementation, la politique d'image et les mesures partenariales du Parc national.

En fin d'année, le Parc national a pris contact avec l'agence du patrimoine immatériel de l'État qui a pour mission l'accompagnement des établissements publics et des services de l'État dans leur politique de valorisation de leur patrimoine. 2013 constitue la première année pleine pour le régime d'autorisation en Cœur de Parc. Aussi, présente-elle un éclairage descriptif des pratiques de prises de vue et de son à caractère professionnel ou commercial dans le Cœur de Parc, sur lequel s'appuyer pour la définition de la politique d'image du Parc national.



© PNCal

=> *Mesure partenariale 33 : Associer tous les partenaires à la politique d'image du Parc national*



Valorisation des connaissances / Documentation

En 2013, une attention nouvelle a été portée sur la gestion documentaire afin, prioritairement, de répondre aux besoins de l'équipe technique, puis de préparer les fondements d'un futur centre de ressources.

Alors qu'un travail nécessaire de « désherbage » a été effectué, une analyse de l'existant a permis de mettre à jour les éléments de base pour dresser un plan de classement des documents papier ainsi que pour définir une stratégie documentaire.

L'acquisition d'un logiciel de gestion des bases de données documentaires a permis le catalogage et l'indexation d'une partie des documents quel que soit leur support. À terme, la recherche et la gestion documentaire ainsi systématisées s'en trouveront optimisées.

La refonte du classement des documents numériques a suivi la transition entre le GIP des Calanques et le Parc national. La nouvelle arborescence de l'établissement public a été pensée en vue du partage des dossiers en cours de traitement et d'une meilleure gestion de l'archivage.

Une veille stratégique a été mise en place pour permettre le recueil, la

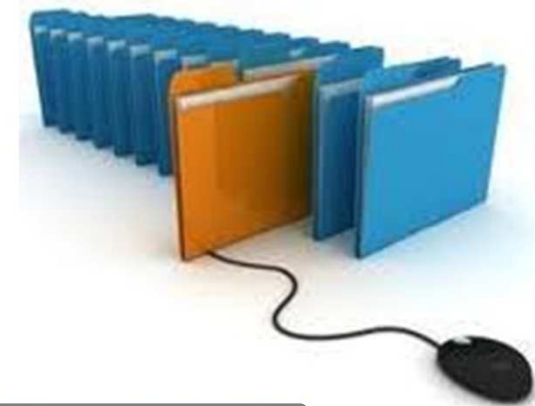
sélection puis la diffusion de l'information à plusieurs niveaux.

Les produits documentaires s'adressent spécifiquement à l'équipe technique du Parc national. Il s'agit principalement de la mise à disposition d'un panorama de presse quotidien sous format papier et numérique sur la plateforme en ligne de curation « scoop.it ».

Une revue de presse thématique fait l'objet d'une lettre hebdomadaire diffusée par mail ce qui permet les renvois hypertextes.

Dans les conditions matérielles et spatiales actuelles et compte tenu de l'état de progression du traitement des documents, l'ouverture au public demeure volontairement restreinte. Toutefois, 4 étudiants de master et de thèse ont été reçus au siège du Parc national.

En fin d'année, l'archivage des documents de l'établissement public au titre du code du patrimoine, a été amorcé sous le contrôle scientifique et technique des archives départementales des Bouches-du-Rhône.



=> *Mesure partenariale 27 (cf. Objectif XI) : Améliorer la communication à l'échelle du Parc national et au-delà*



3 / La police de l'environnement

Le cadre général d'exercice de la police de l'environnement

La mise en œuvre effective des politiques publiques environnementales passe, au-delà des nécessaires actions d'information, de sensibilisation et d'incitation par une police de l'environnement efficace, à la fois aux plans administratif et judiciaire. Des problématiques telles que le renouvellement des ressources naturelles, le maintien et la restauration des espèces des habitats et des paysages, l'enrayement de l'érosion de la biodiversité, la limitation des pollutions passent par une police de l'environnement avec des prérogatives et des compétences techniques adaptées.

Au niveau communautaire, l'État français a des obligations d'incrimination des atteintes à l'environnement et plusieurs directives et règlements instaurent des obligations de contrôle et de rapportage de ces activités de contrôle. Les polices de l'environnement s'appuient sur deux dispositifs complémentaires : les outils de **police administrative** ont avant tout une vocation préventive, associée à un processus d'autorisation préalable, tandis que ceux de **police judiciaire** ont une vocation de dissuasion, répression. Leur articulation intelligente et pragmatique est un déterminant essentiel de leur efficacité.

Des opérations de polices spécialisées

Au-delà des missions générales confiées à la gendarmerie nationale et à la police nationale, des **inspecteurs de l'environnement** s'assurent du respect des réglementations relatives à la préservation des milieux naturels. Ils sont en poste dans les établissements publics et services déconcentrés de l'État en charge de la protection de l'environnement et disposent de compétences hautement spécialisées. En 2013 le Parc national des Calanques a été doté d'un inspecteur de l'environnement.

Il convient de noter que d'autres établissements administrations dont l'Office National des Forêts, le Conservatoire du Littoral et les collectivités territoriales disposent d'agents assermentés spécialisés dans le domaine de la police de la nature. Ils sont communément dénommés « gardes » (: « garde forestier », « garde du littoral » ou « garde champêtre », « garde départemental »).

Des contrôles ciblés sur les enjeux du territoire

L'activité de contrôle du Parc national des Calanques à l'instar des services et établissements publics de l'État s'inscrit dans un cadre strict. Le respect de la réglementation donne lieu à l'établissement de priorités nationales, qui sont déclinées au niveau régional et au niveau départemental en fonction des enjeux des territoires. Parmi ces enjeux nationaux on retrouve notamment sur le territoire du Parc national des Calanques les thématiques suivantes :

- Lutte contre les pollutions
- Protection des milieux naturels et de leur fonctionnalité
- Préservation du littoral et des milieux marins
- Protection des espaces naturels, des sites et des paysages
- Respect de la réglementation sur les prélèvements
- Protection des espèces menacées
- Contrôle de la chasse et lutte contre le braconnage
- Contrôle de la détention des espèces non domestiques

Le plan de contrôle, un outil indispensable

Les priorités nationales déclinées et croisées avec les enjeux locaux sont inscrites dans un plan de contrôle interservices départemental. Établi par les services de l'État avec les établissements publics et autres services de contrôle, le plan de contrôle est piloté par le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer sous l'autorité du préfet de département, en lien avec le procureur. Ce document stratégique pluriannuel oriente la pression de contrôle sur des territoires ou des opérations à enjeux forts. Ces enjeux résultent d'une analyse fine des vulnérabilités. Il est créé dans chaque département une Mission Interservices de l'Eau et de la Nature associant les acteurs précités et visant à élaborer et suivre ce plan de contrôle à laquelle sera associé le parc national des Calanques.

La procédure et les sanctions encourues

Les inspecteurs de l'environnement ont pour instruction de veiller à ce que toute personne ou tout organisme contrôlé soit informé du résultat de ce contrôle.



En cas de non-conformité, il leur est demandé de mettre en œuvre les suites nécessaires : soit une procédure administrative, soit une procédure judiciaire, soit les deux simultanément.

3.1 La police administrative

Les demandes d'autorisations, un régime d'instruction permettant un contrôle à priori

Le directeur de l'établissement public du Parc national est l'autorité administrative compétente pour délivrer la quasi-totalité des décisions individuelles au titre de la police administrative spéciale du cœur du Parc national, après avis, le cas échéant, du conseil scientifique, de son bureau ou de sa présidente. Par arrêté de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en date du 23 avril 2013, M. François Bland, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, est nommé directeur de l'Etablissement public du Parc national des Calanques à compter du 1er juin 2013 et succède ainsi à M. Benjamin Durand qui assurait cette fonction par intérim.

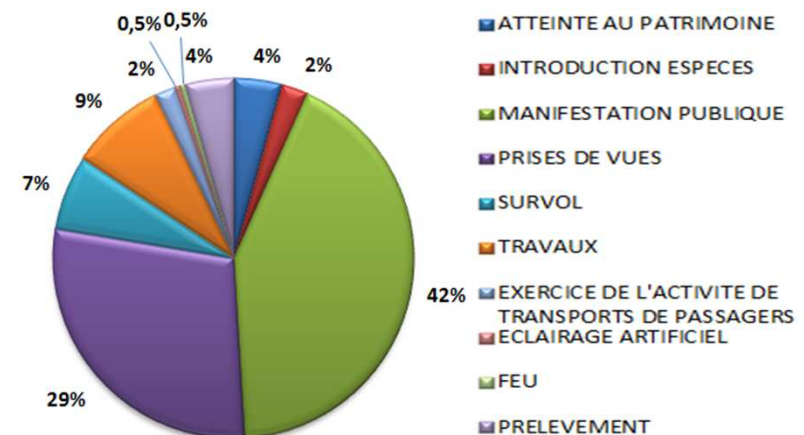
L'année 2013 permet d'avoir un premier état des lieux du nombre de demandes d'autorisation traitées par l'établissement puisqu'il s'agit de la première année se déroulant sur un exercice complet depuis la création du Parc national. Ce sont au total 219 décisions individuelles qui ont été arrêtées par le directeur au travers de 208 actes notifiés aux pétitionnaires et publiés au Recueil des Actes Administratifs (RAA) de l'établissement public. Cette différence s'explique par le fait qu'un même acte peut comporter plusieurs décisions individuelles. Dans le cadre de Marseille Provence Capitale Européenne de la Culture par exemple, l'acte autorisant le déroulement de « Révélation – épisode 5 » au château d'If comportait notamment une décision individuelle d'autorisation de manifestation publique et d'éclairage artificiel, soit deux autorisations individuelles au sein d'un seul et même acte.

Ces décisions individuelles concernent des domaines aussi variés que les prises de vues à caractère professionnel ou commercial (62 décisions), les travaux (21 décisions) ou encore les demandes d'introductions d'espèces non domestiques (16 décisions) ou de survol avec des aéronefs motorisés (16 décisions).

La quasi-totalité de ces décisions sont des autorisations individuelles concernant des personnes physiques ou morales. Il est courant que de nombreux échanges aient lieu entre les pétitionnaires et les services instructeurs du Parc national afin d'améliorer ou d'ajuster les demandes et de les rendre compatibles avec les objectifs fixés par la Charte du Parc national des Calanques.

Du fait des caractéristiques périurbaines du Parc national des Calanques, la majorité des demandes d'autorisations en cœur concernent des manifestations publiques (41 %) dont la plupart sont à caractère sportif (79%). Au sein de cette catégorie le cœur marin concentre 70 % des demandes car de nombreuses régates y sont organisées. Viennent ensuite les prises de vues à caractère professionnel ou commercial qui représentent 29 % des demandes traitées. L'instruction de ces demandes implique une grande réactivité et près de la moitié des demandes sont instruites en moins d'une semaine. A elles seules ces deux catégories regroupent en volume près de trois-quarts des dossiers traités par les services de l'établissement.

Répartition des décisions individuelles par régime d'autorisation





Il convient en outre de noter que, ce sont au total un peu plus d'une cinquantaine d'avant-projets, de propositions ou de demandes avant constitution de dossier, qui ont été évitées ou rejetées car elles n'étaient pas compatibles avec la réglementation du Cœur de Parc ou n'étaient pas à la hauteur des exigences attendues. Nombre d'entre elles ne sont pas publiées au recueil des actes administratifs puisqu'elles n'ont pas fait l'objet d'une demande officielle et en bonne et due forme au Parc national des Calanques. Il est néanmoins important de rendre compte de cette activité de conseils et de ces échanges amont entre les services techniques du Parc national et les potentiels pétitionnaires au risque d'omettre une importante plus-value apportée par le Parc national dans ses missions de préservation. On citera à titre d'exemples les concours de pêches et les compétitions sportives motorisées (rallye automobile) qui sont maintenant interdits de manière totale et absolue dans le Cœur du Parc et ce, sans dérogation possible. Lors de ces saisines amont, les thématiques sont encore extrêmement variées puisqu'elles concernent des activités commerciales et artisanales, des prises de vues, des nouveaux navires de transport de passagers ou des demandes de travaux.

Enfin, il est à noter que pour chaque demande reçue, l'établissement public consulte en fonction des thématiques les collectivités, les services instructeurs de droit commun ainsi que les propriétaires concernés et, dans certains cas, le conseil scientifique.

Un listing des arrêtés du directeur portant décision individuelle est annexé au présent rapport d'activité.

Les actes recognitifs

Le décret n°2012-507 du 18 avril 2012 créant le Parc national des Calanques comporte certaines dispositions instituant un régime de suivi, notamment des dérogations accordées, au moyen de listes tenues à jour par le directeur. Ces listes sont établies sur la base de critères fixés par le décret et éventuellement le volume II de la charte du Parc national des Calanques pour chacune des activités visées et, sont ensuite publiées. Elles nécessitent un travail préparatoire

conséquent en lien avec les administrations et les représentants de la société civile concernée et constituent des actes dits recognitifs. Elles sont, pour la majorité d'entre elles, par nature amenées à évoluer au fil des ans.

L'année 2013 a permis d'établir les actes recognitifs suivants :

- L'arrêté n° AR_2013_001 du 7 janvier 2013 établissant la liste des armateurs et des navires exerçant une activité de transport de passagers dans les espaces maritimes du cœur du Parc national des Calanques,
- L'arrêté n° AR_2013_002 du 15 mai 2013 établissant la liste des armateurs et des navires exerçant une activité de transport de passagers dans les espaces maritimes du cœur du Parc national des Calanques [modificatif],
- L'arrêté n° AR_2013_003 du 16 mai 2013 établissant la liste des navires de transport de passagers d'une taille supérieure à 20 mètres hors tout qui peuvent circuler jusqu'à la ligne reliant les points C et D dans les calanques d'En Vau et de Port Pin.

Les travaux de l'équipe technique ont également permis de réaliser des versions non finalisées des autres actes recognitifs à établir :

- la liste des personnes physiques admises à chasser sur le territoire du Cœur du Parc,
- liste des personnes physiques exerçant une activité professionnelle de pêche maritime aux petits métiers en zone de protection renforcée,
- liste des chalutiers autorisés à exercer leur activité dans le cœur du Parc national des Calanques,
- la liste des établissements artisanaux et commerciaux du cœur du Parc national,
- la liste des établissements agricoles et pastoraux du cœur de Parc national.

Ces différents arrêtés devraient être publiés dans le courant de l'année 2014. Il s'agit d'une des priorités du programme d'action en matière de police administrative.



La diffusion de l'information et le rapportage

La diffusion de l'information est également fondamentale. L'article R.331-35 du code de l'environnement relatif aux modalités de publicité des actes des établissements publics des parcs nationaux prévoit que : « le directeur assure la publicité de tous les actes réglementaires pris par l'établissement public du Parc national ainsi que celle des décisions individuelles prises au titre de la police administrative spéciale du cœur du Parc national. Les actes réglementaires sont affichés pendant deux mois au siège de l'établissement public du Parc et les décisions individuelles mentionnées au premier alinéa sont notifiées aux intéressés. Ces actes réglementaires et décisions individuelles font l'objet, dans les trois mois suivant leur intervention, d'une publication au recueil des actes administratifs de l'établissement public. Cette publication fait courir les délais de recours des tiers contre les décisions individuelles. Le recueil est tenu à la disposition du public au siège de l'établissement et mis à sa disposition sous forme électronique de façon permanente et gratuite. »

Le recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national des Calanques est accessible à l'adresse suivante :
<http://www.calanques-parcnational.fr/mediatheque/recueil-des-actes-administratifs>

Outre les décisions individuelles, il comporte les arrêtés portant réglementation du directeur et les délibérations du conseil d'administration. Le classement est thématique afin de faciliter la consultation du public et comporte si nécessaire un sous classement chronologique.

Les contrôles administratifs

L'arrivée d'agents de terrain étant intervenue dans le dernier trimestre de l'année 2013, un nombre limité de contrôles de terrain a pu être mis en œuvre au regard du nombre d'actes pris par le directeur dans le cadre des pouvoirs de police qui lui sont conférés par le code de l'environnement et le décret de création du Parc national des

Calanques. Les outils de suivi des contrôles sont en cours de développement suite à l'ordonnance de réforme des polices de l'environnement entrée en vigueur le 1 juillet 2013.

Dans ce contexte de faible pression de contrôle, seul un contrôle administratif (concernant des prises de vues à caractère professionnel) s'est avéré non conforme et a donné lieu à des suites judiciaires.

3.2 La police judiciaire

Le code de procédure pénale attribue des prérogatives spéciales à certaines catégories de fonctionnaires et d'agents dont font partie les inspecteurs de l'environnement. Les inspecteurs de l'environnement exercent leurs pouvoirs de police judiciaire dans le ressort de leur service d'affectation ainsi que sur l'étendue du territoire sur lequel ils ont reçu mission. Ils recherchent et constatent les infractions prévues par le code de l'environnement en quelque lieu qu'elles soient commises dans les limites fixées par les dispositions de procédure pénale définie par le code de l'environnement et le code de procédure pénale.

L'exercice de la police judiciaire au Parc national des Calanques

Les inspecteurs de l'environnement exercent leur mission de police judiciaire sous l'autorité du procureur de la République, dans le cadre de la politique pénale qu'il a définie. Le Tribunal de Grande Instance de Marseille comporte au sein du Parquet des sections spécialisées dont une, la section « affaires économiques financières et de santé publique » traite du contentieux pénal de l'environnement. Un magistrat référent est en charge des procédures liées à cette problématique et assure le suivi des actions de police judiciaire menées par le Parc national des Calanques.



Dans le cadre de ses attributions, le magistrat référent a donc fixé avec précision, pour les infractions apparaissant comme les plus graves au regard de leur impact sur l'environnement, les mesures à prendre par les agents verbalisateurs et les suites données par le parquet.

Cette politique pénale fait l'objet d'un suivi régulier et sera réactualisée.

Le Groupe opérationnel Calanques

Le parquet de Marseille a mis en place une instance spécifique « le groupe opérationnel Calanques », composée des services et administrations de contrôle et des référents du parquet afin de créer un réseau renforcé et d'assurer un suivi judiciaire particulier et adapté. Sont ainsi réalisées des réunions semestrielles mettant en présence le Parc national des Calanques, les autres services chargés de la police judiciaire dans le Parc national et le parquet. A vocation opérationnelle, elles ont pour objet d'échanger sur les procédures en cours dans le respect des règles propres au secret de l'enquête pénale et sur la réglementation applicable au sein du Parc national et permettent d'établir un bilan annuel des actions réalisées grâce à la mise en place de référents et de procédures de gestion spécifiques.

La recherche et la constatation des infractions sur le territoire du Parc national des Calanques

Plusieurs opérations de police ont été réalisées sur le territoire du Parc national, en lien avec l'Office national des forêts (ONF), l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), la Gendarmerie maritime, la Police nationale, le Conservatoire d'espaces naturels (CEN PACA)...

Ces opérations de contrôle ont confirmé la nécessité de pouvoir rapidement le Parc national en agents de terrain. En effet, même si des améliorations ont pu être constatées sur le respect de la réglementation, de nombreuses infractions ont été relevées et une vingtaine de procès-verbaux a été dressée, dont 4 par le Parc national

des Calanques qui aura mobilisé 25 journées équivalent temps plein. A ces opérations, s'ajoutent les contrôles de routine du Parc national et des services verbalisateurs partenaires.



Les tablettes des écocardes

Un marché a été passé pour équiper les écocardes et les agents travaillant sur le terrain, de terminaux mobiles leur permettant de récolter des informations directement pendant leur intervention suivant des protocoles définis préalablement.

La solution proposée par la société Makina Corpus a été retenue, car économique, efficace et très modulaire dans la création des protocoles.

Avec des smartphones d'entrée de gamme de technologie, grâce à

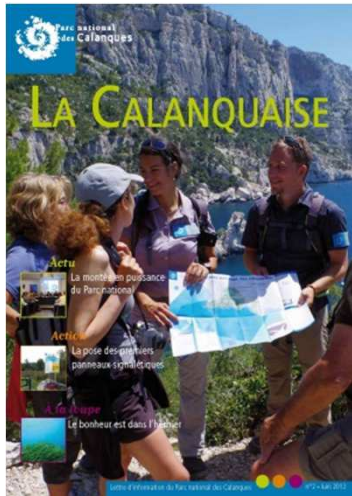
une application et une carte embarquée, cet outil permet de géolocaliser, photographier et saisir très simplement des données en mer ou sur le terrain. De plus, la solution permet de répondre à des questionnements liés à la gestion ou à la connaissance du territoire suivant des protocoles établis par le Parc national. Les informations recueillies sont stockées sur une base de données via une connexion wifi. Les données peuvent alors être directement visualisées ou traitées dans un tableur ou un logiciel de SIG (Système d'information géographique).



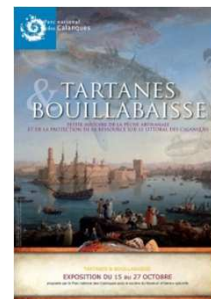
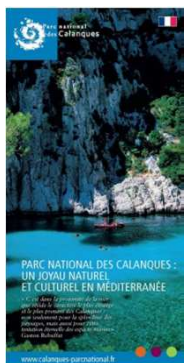
4 / Communication et relations presse

Le Parc national des Calanques a mis en œuvre des actions d'information et de communication s'adressant à de nombreux publics et répondant à de nombreuses demandes et sollicitations. Ces actions de communication s'inscrivent dans les objectifs de la charte (mesure partenariale 27/Objectif XI : Améliorer la communication à l'échelle du Parc national et au-delà) et visent à multiplier les canaux d'information, améliorer la visibilité du Parc national, renforcer sa notoriété.

4.1 Edition / Publication



La Calanquaise : La lettre d'information n°3 du Parc national a été éditée à 30 000 exemplaires. Objectif : informer et sensibiliser le public sur les missions et le fonctionnement du Parc national, et les enjeux du territoire. Distribution dans les 4 communes concernées (Marseille, Cassis, La Ciotat, La Penne-sur-Huveaune) en divers lieux publics (mairies, offices de tourisme, capitaineries...), distribution aux partenaires, associations, CIQ..., et lors de manifestations publiques (Fête de la Biodiversité, Fête de l'Escalade...).



Plaquettes d'information :

L'ensemble des plaquettes du Parc national est diffusé en divers lieux publics (mairies, offices de tourisme, capitaineries...) aux partenaires, associations, CIQ... et distribué par les écogardes sur le terrain.

Plaquette de présentation du Parc national des Calanques : « Un joyau naturel et culturel en Méditerranée » en version française (actualisation / 120 000 exemplaires) et version anglaise (création / 40 000 exemplaires)

Plaquette sur le plan de balisage en mer : « Guide des règles, usages et bonnes pratiques » en version française (création / 50 000 exemplaires) et version anglaise (création / 30 000 exemplaires)

Plaquette « Les Calanques et les îles : un patrimoine naturel exceptionnel » (actualisation / 80 000 exemplaires)

Plaquette « L'archipel du Frioul : un espace naturel préservé au cœur du Parc national » (éditée par la Ville de Marseille et co-réalisée avec le Parc national) en versions française et anglaise

2 plaquettes guides pour les pêcheurs de loisir : « pêche embarquée et du bord » et « pêche sous-marine »

Numéro spécial Calanques dans le magazine Terre Sauvage (été 2013) co-réalisé entre Bayard presse et le Parc national.

Création de l'exposition « Tartanes et Bouillabaisse »



Création du poster « Des espèces qui comptent » distribué lors du recensement des espèces marines et lors de manifestations au public.



Réalisation de 7 panneaux en français et en anglais présentant les objectifs, les patrimoines et les enjeux du Parc national, exposés au château d'If de façon permanente et lors de manifestations.



Création d'une chemise à rabats « Parc national » pour rangement de dossiers

L'agenda Terre Sauvage : contribution (textes et photos) du Parc national à l'agenda co-édité par Terre Sauvage et Parcs nationaux de France (PNF).



Rapport d'activité 2012 > 31 mars 2013 (format numérique).

Impression de documents administratifs du Parc national (charte, textes législatifs...), diffusé aux partenaires.



Plaquettes en ligne sur le site : <http://www.calanques-parcnational.fr/fr/mediatheque/documents-de-communication/category/69-plaquettes-d-information>

4.2 Communication numérique

Création du site internet du Parc national (www.calanques-parcnational.fr) : conception graphique, développement, maintenance, référencement et hébergement du nouveau site internet du Parc national des Calanques.

Quelques statistiques de fréquentation du site (moyennes) :

- **5 800 internautes uniques** visitent le site chaque mois
- **7 730 visites** par mois
- **4 pages vues** par visite
- Durée moyenne de la visite : **3 mn**



La newsletter « Entre terre et mer »

Autre création 2013 : la newsletter du Parc national intitulée « Entre terre et mer » est une lettre d'information numérique à la fois synthétique et pratique. L'inscription se fait via le site internet du Parc national. 3 numéros sont parus en 2013, lus par 500 abonnés.

Le Parc national et les réseaux sociaux

Animation régulière de la page Facebook et création de la page Twitter et Google+. Objectif : valoriser les patrimoines et informer sur les missions et les activités du Parc national auprès des publics. Nombre de personnes inscrites sur Facebook en 2013 : 1 774.

Carte de vœux 2013 (format numérique) sur le thème « Empreinte de l'homme dans la nature », en réponse à la manifestation « Marseille 2013, capitale européenne de la culture ».





4.3 Communication événementielle

Participation du Parc national à plusieurs manifestations sportives, culturelles et environnementales, via la création de supports de communication dédiés, la mise en place d'un stand d'information Parc national et la diffusion des supports de communication du Parc pour informer et sensibiliser le public. Quelques exemples de manifestations :

- Forum Métiers avenir à Cassis (14 mars)
- Campus propre à Luminy (19 mars)
- Les Nauticales (20-25 mars)
- Champ harmonique (4-28 avril)
- Le printemps de la randonnée à Luminy (7 avril)
- Cap été 2013 à Cassis (8 avril)
- Cassis au jardin (20 avril)
- Frioul Un nouveau regard (18 mai)
- Fête de la nature à Pastré (26 mai)
- Fête de la mer (3/6 juin)
- Journée biodiversité eau et littoral au Pharo (5 juin)
- Transhumance à Pastré (7/8 juin)
- Exposition Richaud à La Ciotat (7/14 juin)
- Exposition « Tartanes & bouillabaisse » au château d'If (permanente) et au Museum d'histoire naturelle de Marseille (automne)
- Exposition sur les parcs nationaux au château d'If (été)
- Festival Mondial de l'image sous-marine (24/27 octobre)
- Rencontres des parcs nationaux dans les Pyrénées (24/26 septembre)
- Congrès mondial des aires marines protégées (IMPAC3) (21/26 octobre)



Sortie de découverte organisée par le Parc national sur le navire à propulsion hybride Hélios © PNCaI



« Tartanes & bouillabaisse », exposition conçue par le Parc national en collaboration avec les pêcheurs professionnels. © PNCaI



Exposition sur les parcs nationaux au château d'If © PNCaI



Présentation du dispositif des écogardes aux rencontres interparcs organisées dans le Parc national des Pyrénées © PNCaI



Stand au festival mondial de l'image sous-marine © PNCaI



4.4 Autres actions de communication

Création de casquettes Parc national distribuées au public lors de manifestations,

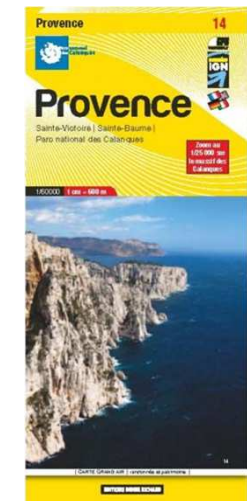
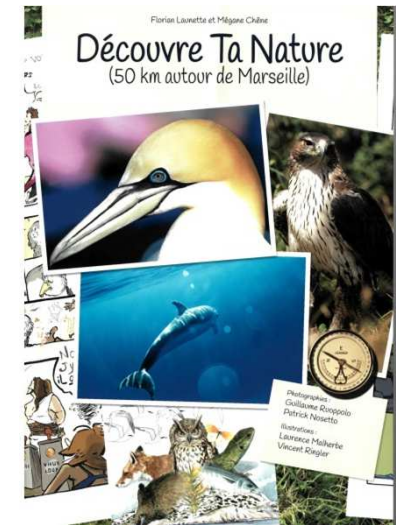
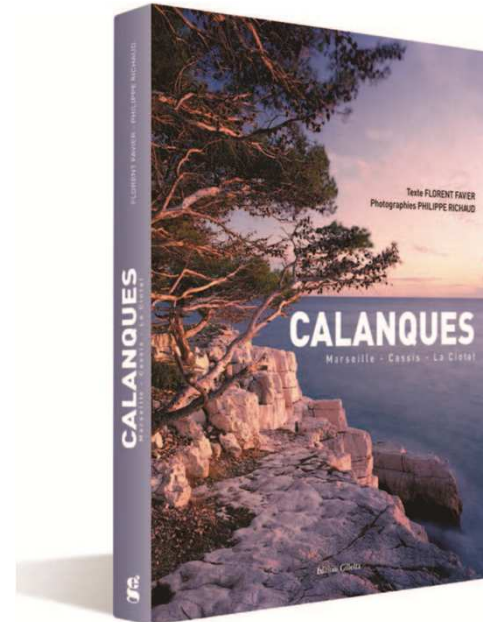
Achat de reportages photographiques pour enrichir les fonds iconographiques du Parc national,

Réalisation de bâches et drapeaux estampillés « Parc national » pour identifier le stand du Parc national sur les manifestations,

Contribution rédactionnelle et iconographique du Parc national à des ouvrages. Le Parc national contribue à la réalisation de divers ouvrages en termes de contenus rédactionnels et iconographiques. Quelques exemples :

- Carte de la région avec un zoom sur le Parc national (ed. Glénat)
- Carte éditée par l'office de tourisme de Cassis (en lien également avec l'ONF)
- Application Ecobalade Frioul
- Livre Découvre ta Nature
- Livre Calanques de Florent Favier et Philippe Richaud (ed. Gilletta)
- Guide sur les domaines départementaux publiée par le CG13
- Bloc marine
- Livre Mémoires Millénaires Editions
- Méditerranée Mer Vivante

**DÉCOUVRE
TA NATURE**
(50 km autour de Marseille)





4.5 Relations presse

36 communiqués de presse adressés en 2013

9 conférences de presse organisées ou co-organisées en 2013 :

- Opération de nettoyage des tags à la Gineste (12 avril)
- 1 an du Parc national : bilan (12 avril)
- Présentation des écogardes (27 juin)
- Présentation du comptage des espèces patrimoniales marines (14 septembre)
- Sortie pédagogique au château d'If avec des scolaires (20 septembre)
- Exposition « Tartanes et Bouillabaisse » au Museum d'Histoire Naturelle (16 octobre)
- Sortie en mer à l'occasion d'IMPAC3 (26 octobre)
- Dédicace du livre Calanques des auteurs F. Favier et Ph. Richaud (24 octobre)
- Lancement de Découvre ta Nature (11 décembre)



Interview des scolaires durant la sortie pédagogique au château d'If

© PNCaI



Présentation du livre « Calanques » avec Patricia Ricard, Philippe Richaud, Florent Favier, Didier Réault

© PNCaI



Remise du livre Découvre ta Nature par Didier Réault

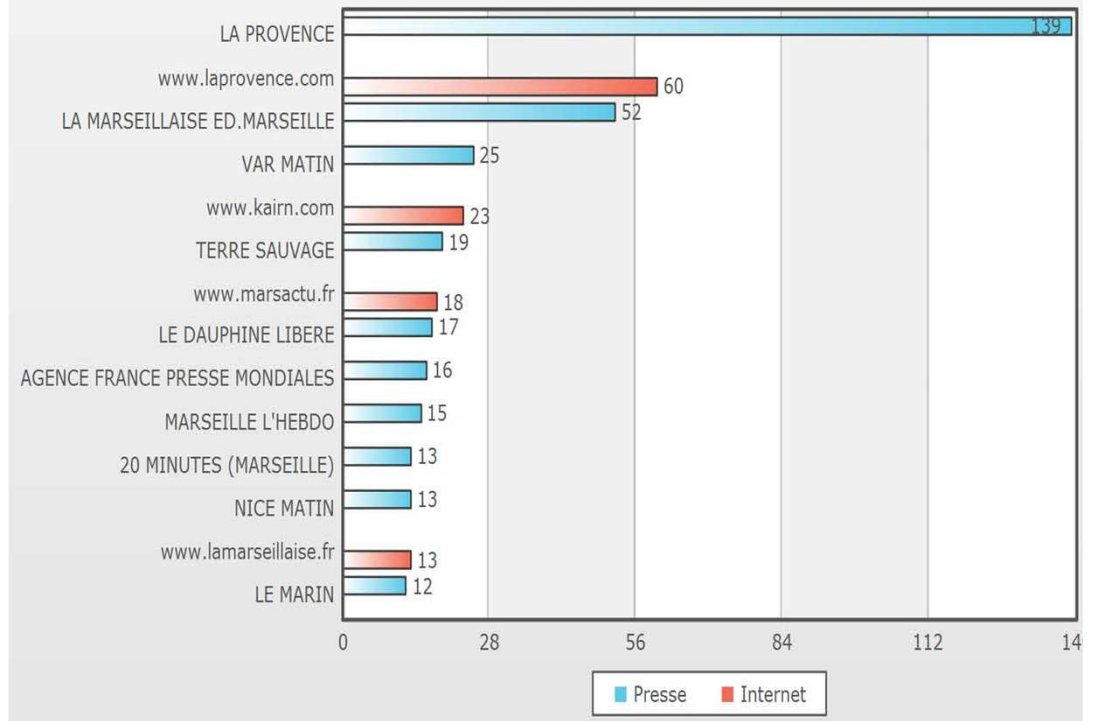
© PNCaI

Retombées presse

1 167 articles sur le Parc national en presse écrite et numérique confondus (les retombées radio et télévisuelles ne sont pas comptabilisées).

Le Parc national des Calanques occupe ainsi 16% du paysage médiatique sur l'ensemble des 10 parcs nationaux (source : Argus Média).

STATISTIQUES : TOP 15 DES SUPPORTS LES PLUS MOBILISÉS (EN NOMBRE DE RETOMBÉES)





Bilan de médiatisation des parcs nationaux réalisé sur la période du 1^{er} janvier au 31 août 2013

Etude commandée par PNF à l'Argus de la presse / Map Institut

Objet de l'étude : fournir des indicateurs objectifs pour mesurer la présence médiatique des Parcs nationaux français et l'impact de leurs actions ; analyser et identifier les sujets porteurs et les supports de presse sensibles aux messages.

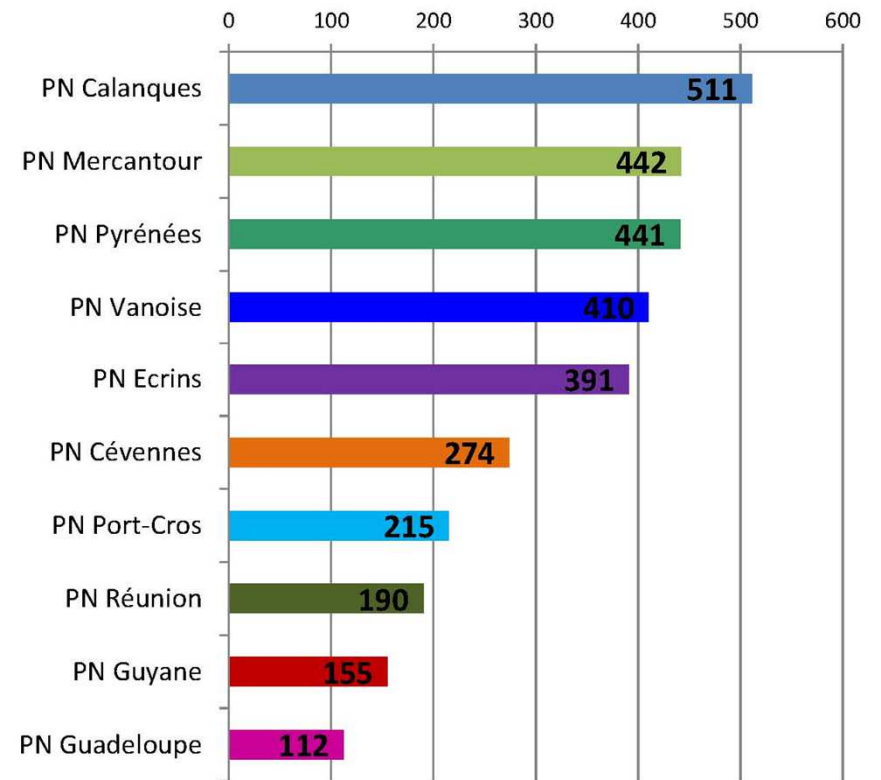
Limite de l'étude : ne concerne que les médias presse écrite (nationale et régionale) et média internet.

Comparatif avec les autres parcs nationaux

Sur les 10 parcs nationaux, le Parc national des Calanques demeure le Parc national le plus médiatisé de tous, avec 511 retombées médias, soit 16% du paysage médiatique.



Nombre de retombées médiatiques par parc national





Le Parc national des Calanques : une très forte visibilité médiatique

Si le web génère un peu plus de la moitié des retombées (52%), **la presse écrite reste néanmoins le média clé de l'exposition médiatique du Parc national des Calanques** (82% de l'espace rédactionnel et 64% de l'équivalent publicitaire).

Répartition par média						
TYPE DE MÉDIA	NOMBRE DE RETOMBÉES	NOMBRE DE SUPPORTS	ESPACE RÉDACTIONNEL*	IMPACT EN ÉQUIVALENT PUBLICITAIRE	DIFFUSION AGRÉGÉE**	
Presse	247	84	171,11	1 893 979 €	15 329 707	
Internet***	264	100	100,52	1 057 072 €	–	
TOTAL	511	184	271,63	2 951 051 €	15 329 707	

* En nb de pages ** en nb d'exemplaires vendus pour la presse (source OJD)

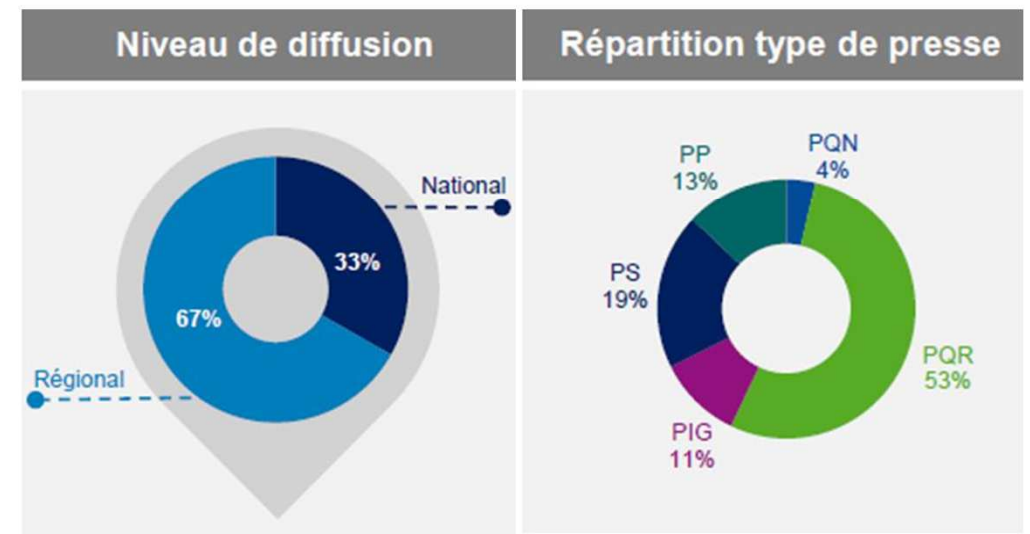
*** Les données relatives au média web ne sont pas comparables entre les périodes 2011 et 2013, la surveillance ayant été enclenchée en cours de période 2011.

Une visibilité dominée par la presse régionale

La visibilité du Parc national des Calanques est largement dominée par les **médias régionaux** tels que La Provence, La Marseillaise, Marseille L'Hebdo, etc.

Le Parc national des Calanques parvient néanmoins à toucher des **titres nationaux à forte audience** tels que Paris Match, Femme actuelle, magazine du Monde, d'Aujourd'hui en France, etc.

PQR : presse quotidienne régionale ; PS : presse spécialisée ; PP : presse professionnelle ; PIG : presse d'information générale ; PQN : presse quotidienne nationale





5 / La gouvernance

5.1 Le conseil d'administration

Le Conseil d'administration, installé le 14 janvier 2013 par le préfet de région, commissaire du gouvernement, s'est réuni pas moins de 7 fois en cette première année.

Les points forts de l'année ont concerné :

- Adoption du budget 2013
- Débat sur le rejet en mer des effluents de l'usine de traitement de Bauxite de Gardanne. Ce CA spécial s'est tenu pour partie avec la participation du directeur de l'Usine ALTEO de Gardanne
- Adoption du premier schéma d'organisation de l'Etablissement public Parc national
- Adoption du règlement intérieur du Conseil économique et social du Parc national des Calanques
- Adoption du budget 2014

Le CA du 5 juillet consacré aux rejets en mer des effluents de l'usine ALTEO a été suivi d'une réunion de travail d'information et d'échange, ouverte à des personnes intéressées invitées ainsi qu'à une représentation de la presse quotidienne régionale.

Le CA du 28 novembre s'est tenu dans les locaux de la station d'épuration Géolide, à l'invitation de MPM. Il a été suivi d'une visite commentée de la station, dans le but d'informer les administrateurs sur les questions économiques et sociétales qui impactent le bon état écologique du territoire du Parc.

Séances du Conseil d'administration :

- 14 janvier (préfecture; Marseille)
- 18 février (15 juillet ; Cassis)
- 29 juillet (Trade center ; Marseille)
- 12 septembre (préfecture ; Marseille)
- 28 novembre (Géolide; Marseille)

Listes des délibérations

Composition CA en annexe



5.2 Le conseil scientifique

Institué en 2012, le conseil scientifique a, en 2013, principalement travaillé en **commission** sur le dossier Altéo, et répondu aux consultations sur les dossiers d'autorisation.

Composition (Arrêté préfectoral n°2012179-0001 du 27 juin 2012)

	Membre	Spécialité		Membre	Spécialité
Sciences de la vie et de la terre	Patrick BAYLE	vertébrés terrestres	Sciences humaines et sociales	Pierre BATTEAU	économie des milieux naturels
	Denise BELLAN-SANTIN *** Présidente du conseil scientif	océanologie		Carole BARTHELEMY	sociologie
	Joachim CLAUDET	aires marines protégées		Louis BRIGAND	littoral et milieux insulaires
	Léa DAVID	cétologie		Jacques COLLINA-GIRARD	préhistoire et géologie
	Jean-Charles GAUDIN	cynégétique		Daniel FAGET	histoire moderne et contemporaine
	Capucine MELLON	pêche maritime		Alain LEGARDEZ	pédagogie de l'environnement
	Alexandre MILLON	ornithologie		Luc LONG	archéologie
	André MONACO	biogéochimie marine		Sandrine MALJEAN DUBOIS	droit de l'environnement
	David NERINI	biostatistique		Raphaël MATHEVET	systèmes socio-écologiques
	Philippe PONEL	entomologie		Samuel ROBERT	géographie du paysage
	Nicolas ROCHE	traitement des eaux et pollutions marines		Katherine WALERY *** vice-présidente « sciences humaines et sociales »	urbanisme
	Pierre ROCHETTE	géophysique			
	Sandrine RUITTON *** vice-présidente « sciences de la vie et de la terre du milieu marin »	écosystèmes marins côtiers		***	*** En gras les membres du bureau
	Thierry TATONI *** vice-président « sciences de la vie et de la terre du milieu terrestre »	écologie générale et du paysage			
	John THOMPSON	écologie terrestre méditerranéenne			



Les avis

Le CS a une compétence consultative, déléguée au Bureau et à la présidente, sur les autorisations de travaux dans le cœur, de travaux et activités en cœur marin, sur les documents de planification et les projets touchant aux équilibres biologiques et humains, participant à la protection des richesses patrimoniales, naturelles et culturelles du Parc national dans le cadre de la procédure « principe de précaution ».

En 2013, le CS a été consulté 35 fois dans le cadre des autorisations délivrées par le directeur, ce qui représente une part de près de 16%.

Les recommandations du CS ont été toutes reprises dans les autorisations. Plus de la moitié des avis concernent des travaux.

Les autres contributions

En 2013, le CS a été régulièrement associé par l'équipe technique du Parc national, aux travaux en cours.

Soit sous forme d'assistance dans les domaines suivants :

- usages et de la fréquentation:

les membres du CS ont participé à la réflexion sur la doctrine encadrant les « autorisations de nouveaux navires de transport de passagers ». Également, Samuel Robert a contribué à la bonne réalisation des comptages harmonisés.

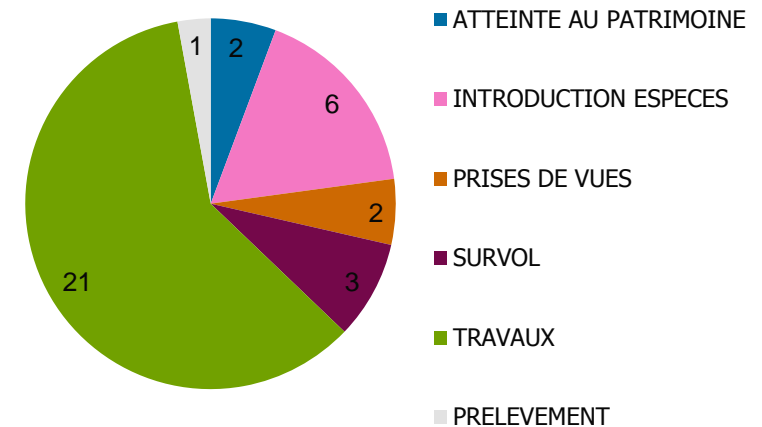
- patrimoine culturel:

L'exposition « Tartanes & bouillabaisse » sur l'histoire de la pêche, a été conçue sous la direction scientifique de Daniel Faget.

- urbanisme et de l'aménagement:

Katherine Walery a coopéré à la rédaction du « Plan de paysage », retenu par le ministère, ainsi qu'à celle de la convention de partenariat recherche/enseignement avec l'ENSA-M, sur la qualification de l'interface ville nature.

Répartition des avis du CS par domaine d'activité soumise à autorisation du directeur du Parc national :



- sciences sociales:

Carole Barthelemy a pris part au montage et à la validation du projet ANR Effijie.

- écologie marine

Mmes Mellon, Ruitton, Bellan Santini ont participé au Cahier des charges et au suivi de la démarche Etat zéro des ZNP.

Mmes Bellan Santini et Ruitton ont participé à la réflexion sur le transfert d'oursins de la zone insalubre de Cortiou vers des sites autour Frioul.

Soit sous forme de groupe de travail avec le « GT Rejet de Gardanne » auquel Mmes Ruitton, Bellan Santini, Ms. Monaco et Batteau ont participé. Il s'est traduit par la participation au Copil préfectoral « arrêt des rejets » (ALTEO, SAFEGE, PNCal et services de l'état) (8 réunions), aux réunions de suivi de la thématique par le GT Pollutions (CA/CS) (4 réunions), aux travaux préparatoires aux réunions de travail interservices Etat et Parc national, à l'examen de documents d'Alteo préparatoires au dépôt des dossiers de demande d'autorisation (DDAE et AOT).

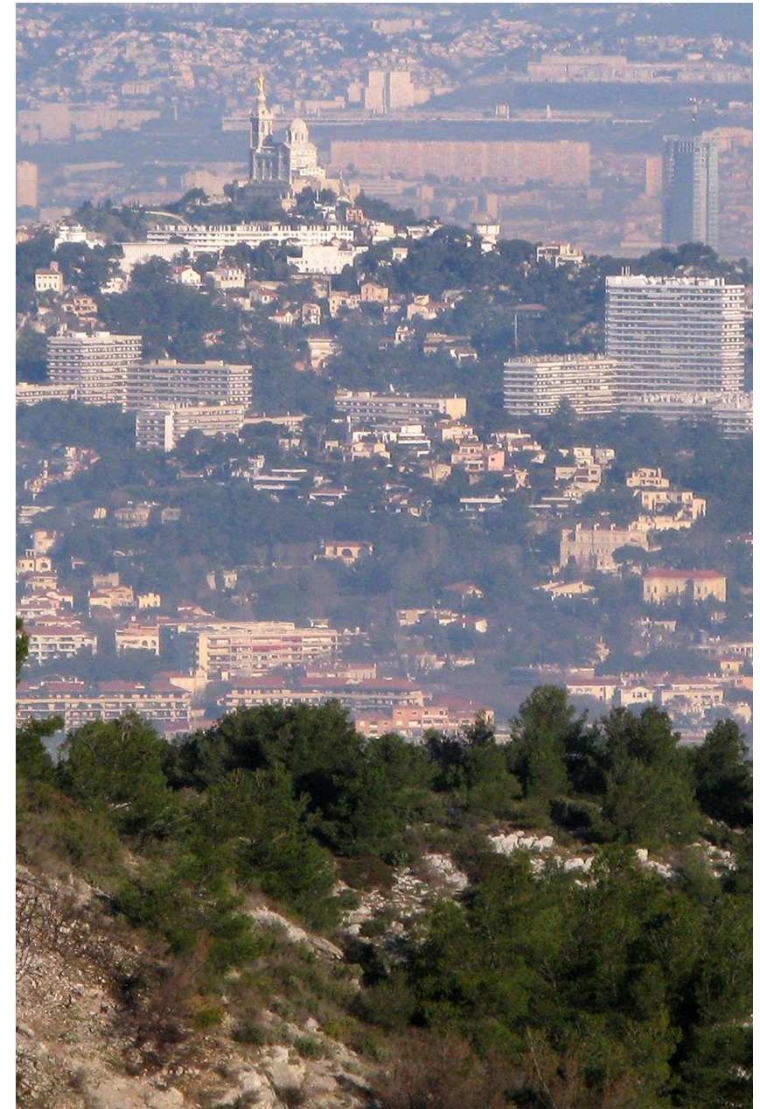


5.3 La présence du Parc national dans d'autres gouvernances

Autres gouvernances

Une convention cadre signée entre le président du Parc national et celui de l'Agam acte, avec le nouvel EPA, une collaboration de longue date qui a été essentielle à la création du Parc national. Le Parc national des Calanques devient membre de l'AG de l'AGAM, l'AGAM est invitée au conseil d'administration du Parc national. Les actions privilégiées pour les prochaines années se concentreront autour des interfaces ville-nature, des portes d'entrées du Parc national et du paysage.

D'autres conventions ou participations ont été poursuivies ou initiées en 2013. Ces relations caractérisent l'aspect périurbain du Parc national des Calanques. Ainsi, le Parc national reste personne publique associée notamment pour le suivi du SCOT de MPM ; des suivis techniques, suivant leurs compétences, sont initiés avec les collectivités territoriales. Le Parc national a activement participé au dialogue sur l'aménagement du technopole de Luminy. D'autres actions, profitant de la proximité avec les pôles universitaires, permettent et permettront de nourrir ces dialogues avec les acteurs de la métropole. A titre d'exemple, un programme de collaboration pour 4 ans a été lancé avec l'école d'architecture; il doit s'étendre avec les écoles d'urbanisme et du paysage.





6 / La vie de l'établissement

6.1 Les ressources humaines

Effectifs ETP/ETPT, arrivée du directeur, transfert des agents du CEN au Parc national, formations...

Les moyens humains affectés au Parc national par le ministère de l'Ecologie, pour sa première année de fonctionnement, auront été de **23 emplois permanents maximum** (ETP = équivalents temps plein) et de **41 ETPT maximum** (équivalents temps plein travaillés).

Au 1^{er} avril 2013, **12 agents permanents issus du GIP des Calanques** ont intégré l'EPA : il s'agit essentiellement de personnels exerçant des fonctions techniques ou administratives, destinées au « siège ».

Le directeur de l'établissement public, François Bland, a pris ses fonctions le 1^{er} juin 2013.

Les premiers agents de terrain, affectés à des missions de surveillance, d'information, de gestion et d'aménagement, sont eux **arrivés le 20 octobre 2013 : ce sont les 7 agents issus de l'association du CEN PACA** qui géraient jusque-là la réserve naturelle nationale de Riou et les biotopes du site de la Muraille de Chine, espaces qui ont été intégrés au cœur du Parc, fondant ainsi leur reprise au sein de l'établissement.

Cet effectif peu nombreux – notamment sur le terrain – explique que le dispositif saisonnier 2013 des Ecogardes a été cette année renforcé avec le recrutement de **35 agents en CDD saisonniers**, pour des missions de sensibilisation et d'information auprès de la population fréquentant le site, et de surveillance des territoires sensibles du Parc.

Quelques agents ont également apporté un appui temporaire à l'équipe du siège, sur des missions liées au milieu marin, à la gestion des autorisations de travaux, à la question cynégétique et au patrimoine culturel.

Pour ce qui est des **formations proposées** et suivies par le personnel, on peut souligner les formations au commissionnement terrestre et maritime destinées à permettre aux agents de terrain et à quelques agents du siège de pouvoir constater les infractions à la réglementation spéciale du cœur de Parc et les réprimer (dressage de procès-verbaux, amendes...).

La montée en puissance progressive de l'établissement, et la nécessité de pouvoir mener à bien les missions assignées au Parc national, exigent bien entendu qu'un effort soit fait pour doter la structure des effectifs adéquats.

Plusieurs anciens agents du GIP des Calanques (en bas) et toute l'équipe des anciens agents du CEN (à droite) transférés au PNCaI
© PNCaI



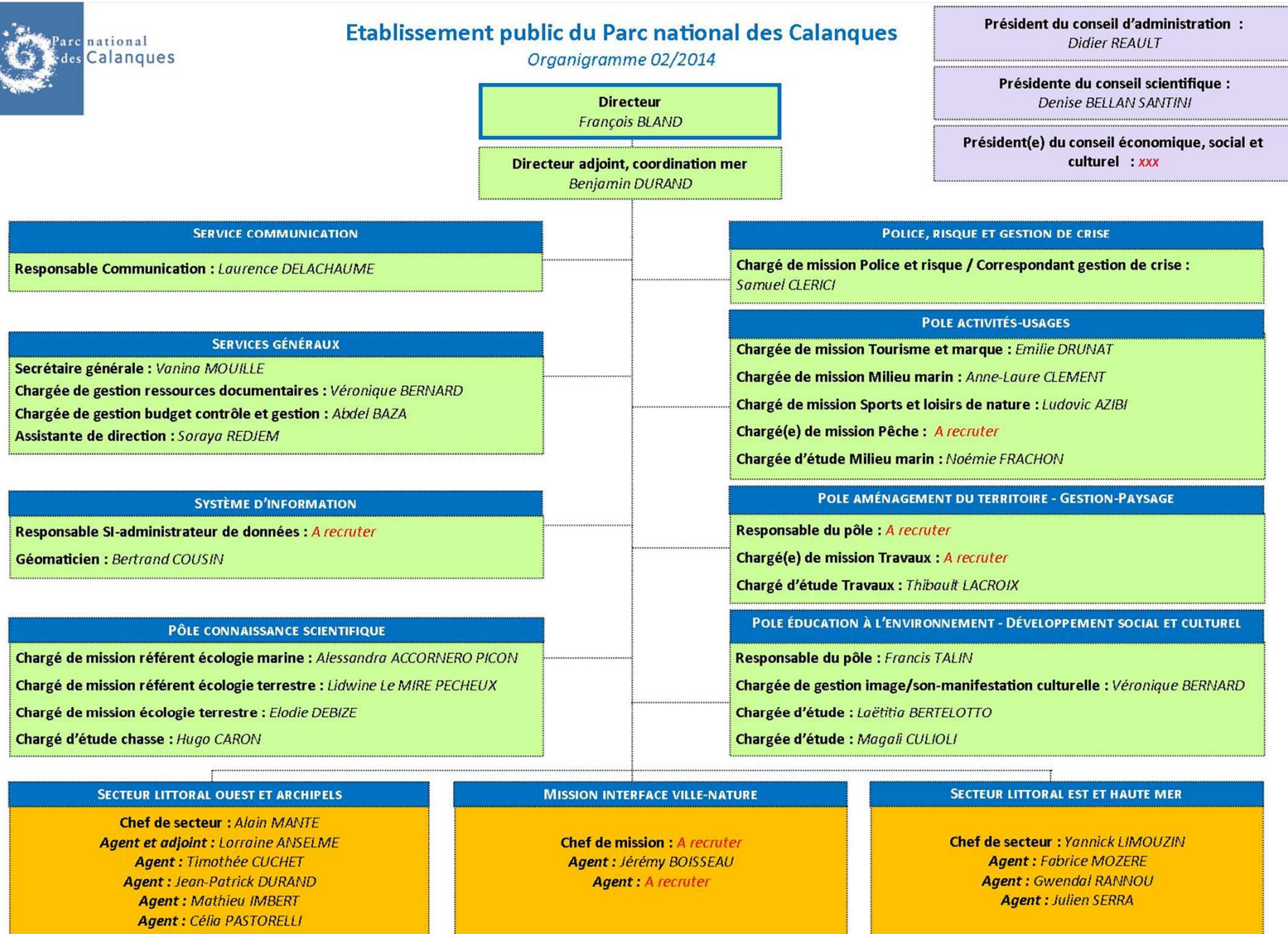


6.2 L'organigramme (février 2014)



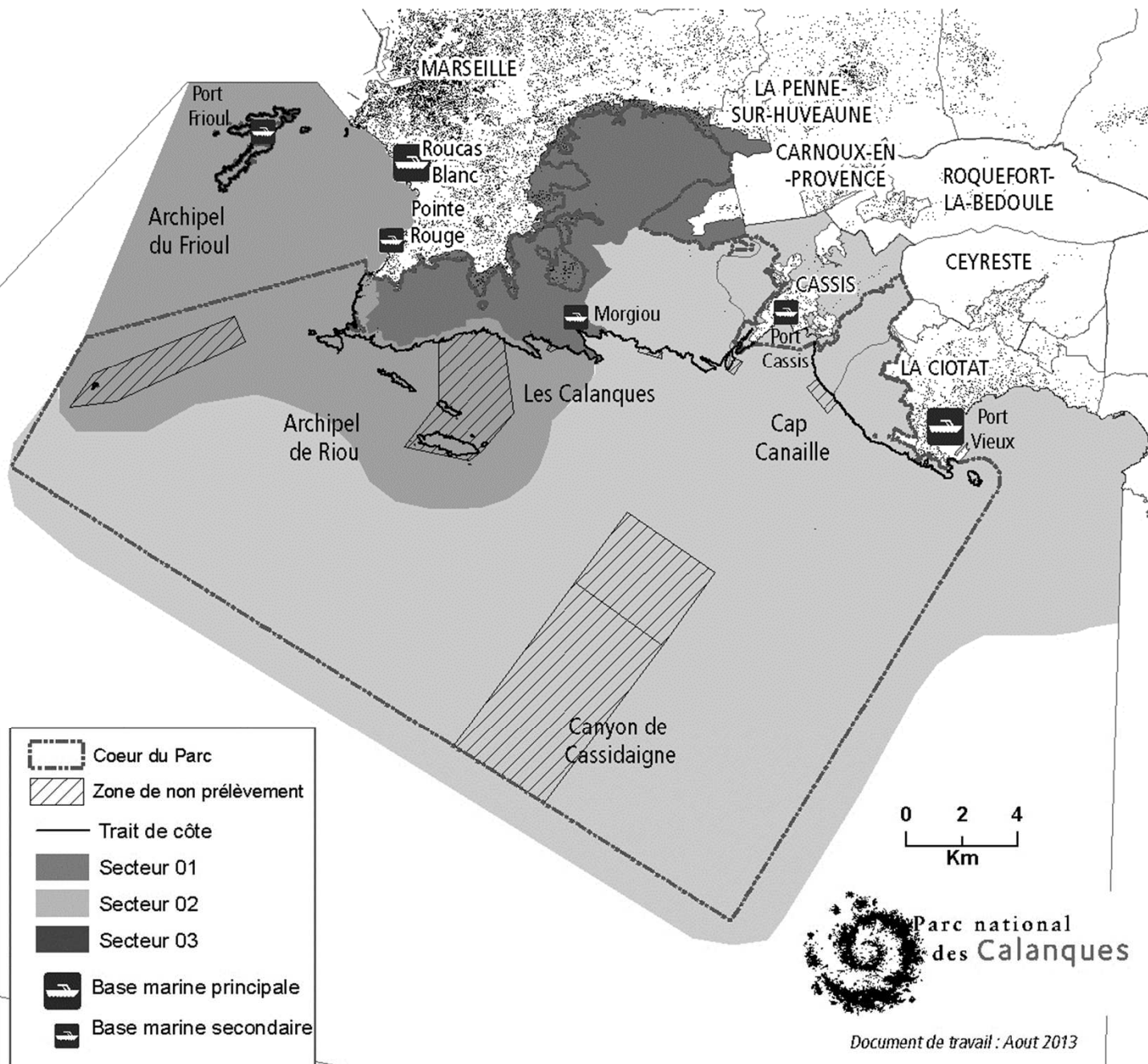
Etablissement public du Parc national des Calanques

Organigramme 02/2014





Les secteurs territoriaux du Parc national des Calanques





6.3 Les moyens : équipements, infrastructures et gestion administrative

Le décret de création du Parc national prévoit que l'établissement ait son siège à Marseille. Pour cette première année d'existence, l'activité du Parc national s'est située dans des locaux que le GIP louait au sein du parc d'activités VALAD, dans le 9^{ème} arrondissement.

La recherche d'un **siège administratif** autre, pour l'établissement, a bien sûr été engagée très tôt, en collaboration avec le service France Domaine (DRFIP PACA).

En attendant, avec l'augmentation progressive des effectifs, il a fallu accroître les surfaces louées au sein du parc VALAD : passage de 240 m² à **576 m² au 1^{er} novembre 2013** (location de bureaux supplémentaires, d'un garage de 150 m²...).

Le Parc national a également dû se doter de **moyens d'intervention nouveaux** : achat d'un 1^{er} semi-rigide pour les sorties en mer, de 2 véhicules supplémentaires (un VL électrique et un VL 4X4), de tablettes tactiles pour les agents saisonniers sur le terrain, renouvellement du système de téléphonie...

La nécessaire matérialisation du Parc sur le terrain a par ailleurs conduit à commencer à acquérir le matériel permettant d'installer une **signalétique** aux portes d'accès principales du territoire (panneaux d'information alertant sur les règles et les usages sur ce territoire protégé).

Dans un tout autre domaine, l'établissement s'est doté d'un **nouveau site Internet**, attractif et interactif.

On peut également évoquer le marché public passé dans le courant de l'été 2013, destiné à mener à bien les **recensements (« état zéro ») en mer, dans les zones de non prélèvement (ZNP)**.

Les moyens pour 2013 délégués par le ministère de l'Ecologie sont abordés ci-dessous.





6.4 Les grandes lignes du budget 2013

Les moyens alloués au Parc national des Calanques par le ministère de l'Écologie - Direction de l'eau et de la biodiversité - pour ses **9 premiers mois d'exercice 2013** ont été de **2 248 427 €**, destinés à couvrir les charges de personnel, les frais de fonctionnement et ceux d'investissement.

Le premier budget de l'établissement a donc été un budget « tronqué », puisque portant sur 9 mois d'exercice et non sur une année pleine.

Il a néanmoins permis de lancer un certain nombre d'actions et de chantiers, comme évoqué plus haut (site Internet, état zéro en mer dans les ZNP, signalétique de terrain...), qui se poursuivent en 2014.

Le **résultat net comptable 2013** est un résultat hautement excédentaire de **+ 726 408.74 €** : les charges de fonctionnement ont atteint **1 653 424.80 €** (dont 1 036 655.41 € de frais de personnels, comprenant les impôts et taxes, soit 63 %, et 616 769.39 € de dépenses de fonctionnement courant, soit 37 %); les produits de fonctionnement ont eux représenté **2 379 833.54 €** (dont 95 % de subvention pour charges de service public du MEDDE).

Côté investissement, 150 416.88 € ont pu être consacrés à des acquisitions d'équipements divers, soit + de 8 % des dépenses totales réalisées.

Comme déjà indiqué, le Parc national s'est doté de moyens d'intervention nouveaux, à terre (2 véhicules supplémentaires s'ajoutant aux 3 véhicules hérités du GIP) et en mer (achat d'un semi-rigide de taille moyenne).

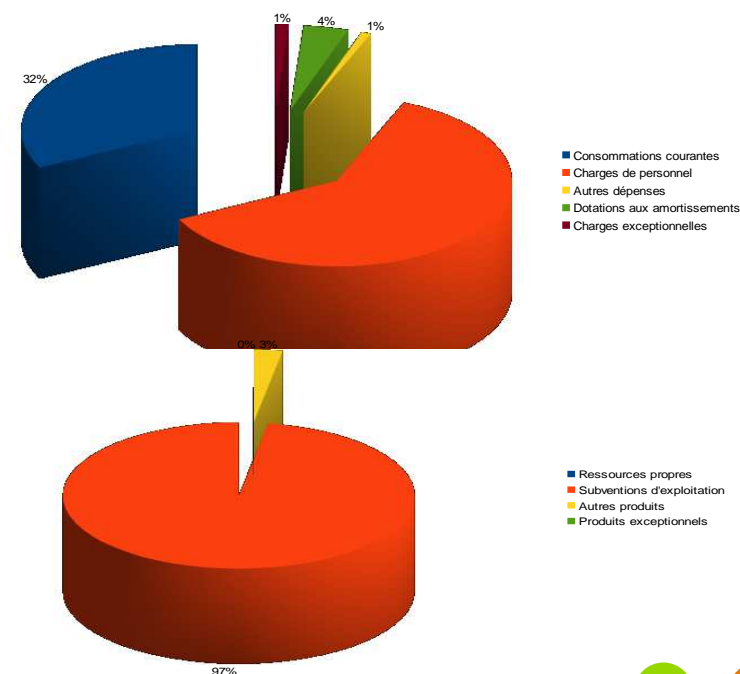
Par ailleurs, le Parc a renouvelé son système de téléphonie, et il a déployé sur le terrain - pour la première fois au cours de l'été 2013 - des tablettes numériques dotées d'un logiciel spécifique, destinées à la saisie et à la collecte d'informations et de données relevées par les écogardes.

Une large partie du matériel nécessaire à l'installation d'une signalétique

prioritaire sur le terrain (matérialisation des portes d'entrée du Parc) a également pu être financée et acquise sur les crédits 2013.

Le **fonds de roulement** constaté à l'issue de l'exercice 2013 s'établit à **865 703.08 €** (= la masse des ressources stables de l'établissement), et le **niveau de trésorerie** à **958 460.76 €** (rappelons que le MEDDE a versé au Parc l'intégralité de la subvention notifiée, et que le Parc a bénéficié du transfert du solde bancaire du GIP à sa clôture).

Structure des dépenses et des recettes de fonctionnement 2013





6.5 Le travail en réseau

Tour d'horizon des groupes de travail, séminaires, colloques, rencontres auxquels le Parc national des Calanques a contribué en 2013.

Groupe de travail des parcs nationaux

Le Parc national des Calanques est associé aux groupes de travail inter-parcs coordonnés et animés par l'établissement public Parcs nationaux de France (PNF).

Groupe de travail « Communication » : En 2013, les chargés de communication des parcs nationaux ont travaillé entre autres sur les actions suivantes :

- Réalisation d'une exposition de photographies sur le thème « L'homme et la nature », présentée au château d'If ;
- Réalisation d'une exposition « Gestes et paysages naturels » présentée au festival international de la photographie de Montier en Der en novembre 2013;
- Edition de l'agenda 2014 des parcs nationaux de France et Terre Sauvage ;
- Organisation d'un stand commun aux 3 parcs marins et PNF à IMPAC3 ;
- Participation des parcs nationaux à la création d'un site internet dédié à la promotion du film « Minuscule » tourné dans les Ecrins et le Mercantour ;
- Contribution des parcs nationaux au lancement d'un numéro été Terre Sauvage ;
- Participation des parcs nationaux à l'organisation des rencontres inter-parcs, qui ont eu lieu en septembre au Parc national des Pyrénées ;
- Réflexions sur les politiques à mener en matière d'image, de prises de vues, d'édition, de photothèque et de mutualisation des moyens.



Affiche de l'exposition des parcs nationaux « L'homme et la nature »

Groupe de travail « Propriétaires gestionnaires publics » :

En 2013 le groupe de travail - composé des communes (Cassis, Marseille, La Ciotat) du département des Bouches-du-Rhône, de l'Office National de Forêts, du Conservatoire du Littoral et du Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN PACA), s'est réuni afin de travailler sur des thématiques diversifiées. Certaines étaient directement liées à la mise en place du Parc national des Calanques à l'instar des discussions sur la charte et les régimes réglementaires. D'autres concernent la gestion des espaces naturels au quotidien. On y distingue les problématiques de fond telles que l'organisation des usages, la défense des forêts contre les incendies, la préservation des patrimoines, le suivi de la fréquentation ; de celles plus ponctuelles : demandes d'autorisations de travaux, exercices militaires, entraînement des services de secours, nouvelles activités, qui impliquent une réactivité plus grande ou de fixer un cadre commun.

Ce groupe de travail technique existait antérieurement à la création du Parc national des Calanques au sein du Groupement d'Intérêt Public de préfiguration. Il offre un espace de travail collégial et collaboratif aux différents référents des administrations représentées en charge de la gestion des espaces naturels. Du fait de la complexité de la mosaïque foncière et des différences de statuts entre les propriétés publiques il est important d'échanger les points de vue et de confronter les visions sur des problématiques communes à l'ensemble du territoire du cœur de Parc.

Réuni cinq fois pendant l'année 2013, ce groupe de travail a vocation à perdurer sous cette forme ou une autre au sein de l'établissement public du Parc national des Calanques.



Groupe de travail « Police » : comme chaque année le Parc national des Calanques a participé à ce groupe de travail chargé notamment de l'importante réforme des Polices de l'environnement entrée en vigueur en 2013.

Groupe de travail « Système Information (SI) » : la mutualisation des moyens informatiques engagée dans ce groupe de travail permet ainsi au Parc national des Calanques de bénéficier pour son siège de la gestion électronique des documents (GED), mais aussi d'une plate-forme web de collecte d'observations naturalistes pour les agents de terrain. Un outil nomade de saisie de données sur la fréquentation, développé pour notre Parc national a aussi pu être mis à disposition des autres Parcs nationaux en Vanoise à l'automne 2013.

Groupe de travail « Signalétique » : le Parc national des Calanques a participé à l'actualisation de la charte graphique signalétique d'information des Parcs Nationaux de France. Cela permettra ainsi d'homogénéiser la signalétique présente sur les territoires des Parcs Nationaux de France, donnant ainsi plus de cohérence et de force à « l'image » des Parcs.

Groupe de travail « Scientifique » : différents éléments ont été abordés dont les indicateurs nationaux, la prospective scientifique des parcs, la mise à disposition des bases de données naturalistes au SINP et à l'INPN, les bases de données et protocoles existants dans les parcs, la préparation d'IMPAC3.

Groupe de travail « Tourisme » : études de fréquentation : traitement des données inter-parcs nationaux estivales de 2011, protocole d'étude en hiver et en aire d'adhésion, conventionnement concernant l'activité de randonnée, tableau de bord inter-parcs.

Groupe de travail « Marque » : mise en place du comité de gestion de la marque, préparation du dépôt de la marque collective des parcs nationaux, rédaction des critères d'attribution de la marque pour l'hébergement et l'artisanat

Groupe de travail « Pêche professionnelle » : en 2013 le GT « Pêche

professionnelle » (voulu par le CA du Parc) a poursuivi ses travaux sur différentes thématiques concernant cette activité économique essentielle pour notre secteur.

Une « Commission oursins » a eu lieu le 22 janvier 2013 et a réuni autour de la table le Comité régional PACA des Pêches et Elevages marins, les Prud'homies, les services de l'Etat concernés (DIRM et DDTM 13) et l'Agence des AMP (cf encadré ad hoc), sur l'importante thématique des transferts d'oursins, avec le but de renforcer et améliorer qualitativement les populations locales.

Le Parc a aussi déployé ses compétences et moyens afin d'appuyer une action « phare » du point de vue écologique et de la protection des écosystèmes marins, fortement voulue par les instances de la pêche professionnelle : la création d'une zone d'interdiction de la pêche au corail au niveau du secteur de l'île verte (La Ciotat).



Rencontres inter-parcs

Organisées du 24 au 26 septembre dans le Parc national des Pyrénées, les rencontres inter-parcs ont permis de réunir les 10 parcs nationaux autour de conférences et d'ateliers dans le but de renforcer la cohésion inter-parcs et de créer des dynamiques de travail et de réflexion sur des thématiques communes aux parcs. Le président et deux administrateurs du Parc national : Jean Cabaret et Bernard Hamel ont participé à ce grand rendez-vous.

MP 2013 : Capitale européenne de la culture

Le Parc national des Calanques a participé à cette manifestation européenne dans le cadre de l'exposition inter-parcs nationaux mise en place au château d'If durant l'été, sur le thème : « la place de l'homme dans la nature ».

IMPAC3 : congrès mondial des aires marines protégées

Le Parc national des Calanques a participé à IMPAC3, organisé du 21 au 26 octobre 2013, par la mise en place d'un stand d'information, une sortie en mer réservée aux professionnels et à la presse, des conférences sur les enjeux marins et la mise en place de l'exposition « Tartanes et Bouillabaisse » au Muséum d'histoire naturelle de Marseille.

PAMM/DCSMM

En 2013 le PNCaI a participé activement à l'élaboration et aux échanges autour du Plan d'action pour le Milieu marin de Méditerranée (PAMM), outil réglementaire de gestion des écosystèmes marins en application de la [Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin](#) (DCSMM).

Le travail réalisé a permis d'une part de recenser l'ensemble des mesures existantes permettant l'atteinte des objectifs du PAMM et, surtout, a contribué à la construction thématique de mesures complémentaires.

Ces dernières ont pu émerger grâce au travail réalisé dans le cadre de groupes de travail thématiques, organisés par l'Agence des AMP entre mai et juillet 2013. Le Parc a contribué notamment à la définition de mesures concernant la conservation des habitats marins, la fonctionnalité des habitats naturels et artificiels et la gestion des ressources halieutiques.

Echange DRASSM – Parc national des Calanques

Le 15 juillet le Parc national s'est rendu dans les locaux du DRASSM

(Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines) pour discuter du projet de valorisation des sites d'immersion d'amphores porté par le DRASSM sur le territoire du Parc national.



Rencontres inter-parcs : présentation de l'opération « Des espèces qui comptent » par Jean Cabaret, administrateur du PNCaI, et présentation du dispositif des écocardes par Laëtitia Bertelotto © PNCaI



Stand d'information du Parc national à IMPAC3
© PNCaI

12ème Rencontre annuelle du Forum des Aires Marines Protégées (Porquerolles, du 16 au 18 octobre)

Dans le cadre du forum le Parc national a participé aux ateliers suivants:

Atelier 1: Sports et loisirs en mer

Atelier 2: Gestion de la fréquentation /Etudes socio-économiques

Atelier 3: Pollution/événements catastrophiques

Atelier 4: Econavigation

Atelier méditerranéen d'échange d'expérience MedPAN2013

Du 12 au 14 novembre le Parc national a assisté à l'atelier « **Surveillance et réglementation dans les AMP* : comment optimiser l'efficacité et la durabilité des actions** » afin d'échanger avec les gestionnaires des autres aires marines protégées de Méditerranée sur cette thématique fondamentale. Un questionnaire adressé à 48 AMP, dont le Parc national des Calanques et aux autorités nationales compétentes pour les AMP dans 19 pays a servi de base aux nombreuses discussions.

(* Aires Marines Protégées)

Plan national d'action Léopard ocellé

Le PNCal a transmis des informations disponibles au CEN PACA en charge de l'établissement du plan inter-régional (DREAL PACA/DREAL Languedoc Roussillon) en faveur du Léopard ocellé . Il a aussi participé à l'enquête qui vise à identifier les besoins en tant qu'acteurs de la conservation de cette espèce et à préparer une journée de formation en 2014 aux techniques d'inventaires et de suivis de cette espèce.

Suivis des Oiseaux marins

Participation du Parc national des Calanques à la présentation à l'AAMP par Clara PERON et David Gremillet des résultats des travaux menés dans le cadre du projet « *Habitats maritimes des puffins de France métropolitaine : approche par balises et analyses isotopiques* » qui s'inscrit dans le programme PACOMM, un programme global d'acquisition des connaissances relatives à la distribution spatiale et à l'écologie en mer des oiseaux et mammifères marins de France métropolitaine commandité par l'Agence des Aires Marines Protégées et mise en œuvre par le Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive du CNRS de Montpellier. Elle a mis en évidence l'importance du golfe de Fos (et de la zone du projet d'implantation des

éoliennes) pour l'alimentation et le stationnement des deux espèces de puffins présents dans le Parc national des Calanques à différents stades de leur cycle de vie.

Jury de Thèse de Carole ROMEY

Participation en tant que membre examinateur à la soutenance de thèse de Carole ROMEY (27 novembre) intitulée « *Histoire des paysages et de l'occupation humaine du massif des Calanques depuis 300 000 ans* » pour laquelle le Parc national des Calanques est partenaire dans le cadre d'une bourse doctorale région.

Participation à différents colloques

Colloque géologie « *le patrimoine géologique : un atout pour le territoire* » organisé les 11 et 12 octobre par l'association des géologues du Sud-est ;

Colloque international « Rencontres Feux de forêt 2013 » les 17 et 18 octobre organisé par l'Entente Valabre.



7 / Annexes

Recueil des actes administratifs

N° RAA	PUBLICATION	NOM PETITIONNAIRE	PETITIONNAIRE (ORGANISME)	TYPE D'AUTORISATION
2013-001	28/01/2013	OLIVIER FERREIRA	OFFICE NATIONAL DES FORETS	TRAVAUX
2013-002	11/01/2012	FRANCOIS DUMON	CLUB NAUTIQUE DE PORT MIOU	MANIFESTATION PUBLIQUE
2013-003	11/01/2013	CUMPM	CUMPM	TRAVAUX
2013-004	23/01/2013	MARIBETH RICHERME	ASSOCIATION VOILE DE CARRY LE ROUET	MANIFESTATION PUBLIQUE
2013-005	23/01/2013	FREDERIC SABIO	LA BOITE A FILMS	PRISES DE VUES
2013-006	25/01/2013	YVES GIORDANINO	SOCIETE CHASSE BARASSE	INTRODUCTION ESPECES
2013-007	25/01/2013	MATTHEU SCHOTT	SOCIETE AIRBORNE FILMS	PRISES DE VUES
2013-008	01/02/2013	FRANÇOISE DUPRAT	CLUB ALPIN FRANCAIS MARSEILLE PROVENCE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2013-009	12/02/2013	BEATRICE NIVOIS	FRANCEO	PRISES DE VUES
2013-010	19/02/2013	BERNARD FLORY	CERCLE NAUTIQUE ET TOURISTIQUE DU LACYDON	MANIFESTATION PUBLIQUE
2013-011	18/02/2013	ANTONIN DEDET	NEONS PRODUCTIONS	PRISES DE VUES
2013-012	22/03/2013	GANTEAUME	VELO SPORT CIOTADEN	MANIFESTATION PUBLIQUE
2013-013	01/03/2013	LIONEL MACALUSO	AMICALE CYCLISTE MARSEILLE EST	MANIFESTATION PUBLIQUE
2013-014	01/03/2013	JEAN-PIERRE FONTY	SOCIETE DES EXCURSIONNISTES MARSEILLAIS	MANIFESTATION PUBLIQUE
2013-015	01/03/2013	PIERRE-ANTOINE CLANET	ECOLE ELEMENTAIRE LOUIS PECOUT	MANIFESTATION PUBLIQUE
2013-016	01/03/2013	PIERRE MADDALONI	COMITE DEPARTEMENTAL D'AVIRON	MANIFESTATION PUBLIQUE
2013-017	28/02/2013	MAX BESNARD	MONKEY PACK FILMS	PRISES DE VUES
2013-018	08/03/2013	BARBARA GENSCH	SAARLÄNDISCHER RUNDFUNK	PRISES DE VUES
2013-019	08/03/2013	CLEMENTINE AMIEL	PLUS BELLE LA VIE - FRANCE 3	PRISES DE VUES
2013-020	08/03/2013	JULIETTE GHEERBRANT	MARQUES ZODIAC ET BOMBARD	PRISES DE VUES
2013-021	08/03/2013	JEAN-PHILIPPE ALLIOUD	ALTAMARIS	MANIFESTATION PUBLIQUE
2013-022	08/03/2013	VENDEL-VIEST	SOCIETE NAUTIQUE DES MOUISSEQUES	MANIFESTATION PUBLIQUE
2013-023	08/03/2013	DIDIER QUENNEPOIX	YACHT CLUB DES EMBIEZ	MANIFESTATION PUBLIQUE
2013-024	12/03/2013	LAFFONT-SCHWOB	IMBE	ATTEINTE AU PATRIMOINE
2013-025	15/03/2013	BERNARD FLORY	CERCLE NAUTIQUE TOURISTIQUE DU LACYDON	MANIFESTATION PUBLIQUE
2013-026	15/03/2013	BERNARD AMIEL	SOCIETE NAUTIQUE DE MARSEILLE	MANIFESTATION PUBLIQUE



N° RAA	DATE DE PUBLICATION	NOM PETITIONNAIRE	PETITIONNAIRE (ORGANISME)	TYPE D'AUTORISATION
2013-027	20/03/2013	ANAÏS HITIER	ETUDIANTE	PRISES DE VUES
2013-028	22/03/2013	LOUIS PHILIPPE	SOCIETE NAUTIQUE DE PORT DE BOUC	MANIFESTATION PUBLIQUE
2013-029	27/03/2013	RICHARD REFOUVELET	SOCIETE APEI	SURVOL
2013-029_BIS	27/03/2013	RICHARD REFOUVELET	SOCIETE APEI	PRISES DE VUES
2013-030	22/03/2013	CILIA MAURO	CILIA MAURO	MANIFESTATION PUBLIQUE
2013-031	22/03/2013	DIRECTEUR	CRBPO	ATTEINTE AU PATRIMOINE
2013-032	22/03/2013	PIERRE SAUVAGEOT	LIEUX PUBLICS	MANIFESTATION PUBLIQUE
2013-033	22/03/2013	PIERRE ANDRAC	LIEUX PUBLICS	TRAVAUX
2013-034	22/03/2013	PIERRE ANDRAC	LIEUX PUBLICS	PRISES DE VUES
2013-035	25/03/2013	HERVE LLAMAS	ONF	TRAVAUX
2013-036	25/03/2013	LUCI MICHE	IMBE	ATTEINTE AU PATRIMOINE
2013-037	29/03/2013	FRANÇOIS DUMON	CLIB NAUTIQUE DE PORT MIOU	MANIFESTATION PUBLIQUE
2013-038	29/03/2013	MARIBETH RICHERME	ASSOCIATION VOILE DE CARRY LE ROUET	MANIFESTATION PUBLIQUE
2013-039	29/03/2013	AGATHE LANTE	FRANCE 3 EMISSION LE MONDE D'APRES	PRISES DE VUES
2013-040	29/03/2013	JEAN-MICHEL EYCHENNE	CALANQUE MARSEILLE CASSIS CAF	MANIFESTATION PUBLIQUE
2013-041	29/03/2013	MICHEL ALLARD	CD FSGT	MANIFESTATION PUBLIQUE
2013-042	05/04/2013	JEAN-PAUL NOGUES	FLUID COMPANY	PRISES DE VUES
2013-043	05/04/2013	FLORIANE PROIETTI	LINK PRODUCTION	PRISES DE VUES
2013-044	05/04/2013	LAMBERT FERRANDINI	SOCIETE APEI	SURVOL
2013-044_BIS	05/04/2013	LAMBERT FERRANDINI	SOCIETE APEI	PRISES DE VUES
2013-045	10/04/2013	STEPHAN CORPORON	PNF	PRISES DE VUES
2013-046	10/04/2013	ALAIN SCOTTO	SOCIETE NAUTIQUE DE LA CIOTAT	MANIFESTATION PUBLIQUE
2013-047	17/04/2013	JEAN-CHRISTIAN REYBAUD	GLOBAL HELI SERVICE	SURVOL
2013-047_BIS	17/04/2013	JEAN-CHRISTIAN REYBAUD	GLOBAL HELI SERVICE	PRISES DE VUES
2013-048	12/04/2013	ALICE MIREBEAU	TV ONLY	PRISES DE VUES
2013-049	23/04/2013	LOUIS PHILIPPE	SOCIETE NAUTIQUE DE PORT DE BOUC	MANIFESTATION PUBLIQUE



N° RAA	DATE DE PUBLICATION	NOM PETITIONNAIRE	PETITIONNAIRE (ORGANISME)	TYPE D'AUTORISATION
2013-050	19/04/2013	HERVE DOHEN	SANARY CYCLO SPORTS	MANIFESTATION PUBLIQUE
2013-051	23/04/2013	PIERRE CASTE	COMITE DEPARTEMENTAL DE VOILE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2013-052	23/04/2013	BERNARD FLORY	CERCLE NAUTIQUE ET TOURISTIQUE DU LACYDON	MANIFESTATION PUBLIQUE
2013-053	03/05/2013	BERNARD AMIEL	SOCIETE NAUTIQUE DE MARSEILLE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2013-054	03/05/2013	LAMBERT FERRANDINI	SOCIETE APEI	SURVOL
2013-055	03/05/2013	PIERRE LASCAR	LA CHAINE PARLEMENTAIRE (LCP)	PRISES DE VUES
2013-056	03/05/2013	DANIELLE BEAUMET	ASSOCIATION EXISTER	PRISES DE VUES
2013-057	03/05/2013	HENRI PAUL	PLUS BELLE LA VIE - FRANCE 3	PRISES DE VUES
2013-058	03/05/2013	JEAN-CLAUDE JONNAC	FEDERATION FRANCAISE D ETUDES ET SPORTS SOUS MARINS	MANIFESTATION PUBLIQUE
2013-059	03/05/2013	DIDIER QUENNEPOIX	YACHT CLUB DES EMBIEZ	MANIFESTATION PUBLIQUE
2013-060	03/05/2013	CHRISTIAN GUEYRAUD	ASSOCIATION KM42.195 MARSEILLE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2013-061	07/05/2013	MARC TOINET	REGLISS PRODUCTIONS	PRISES DE VUES
2013-062	16/05/2013	JEAN TRAPANI	GTC CASSIS	MANIFESTATION PUBLIQUE
2013-063	16/05/2013	CAROLINE LEGALL	ENFANT DU MONDE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2013-064	16/05/2013	RAYMOND LAMBERTI	SOCIETE NAUTIQUE DE MARSEILLE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2013-065	17/05/2013	MICHEL COËNT	HISTOIR EN SCENE	PRISES DE VUES
2013-066	20/05/2013	MARIE-THERESE DI DOMENICO	FRANCE 3 SERIE ENQUETES RESERVEES	PRISES DE VUES
2013-067	24/05/2013	SERGE MIKOFF	SOCIETE NAUTIQUE GRAU DU ROI / PORT CAMARGUE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2013-068	24/05/2013	MARC GAREL	ASSOCIATION SEPTENTRION ENVIRONNEMENT	MANIFESTATION PUBLIQUE
2013-069	24/05/2013	CHRISTOPHE LEFEVRE	SCI VILLAGES	TRAVAUX
2013-070	24/05/2013	HENRI PAUL	PLUS BELLE LA VIE - FRANCE 3	PRISES DE VUES
2013-071	30/05/2013	JEAN-LOUIS PAGES	AMAURY SPORT ORGANISATION	MANIFESTATION PUBLIQUE
2013-072	27/05/2013	FANNY STABHOLZ	SARL PROVENCE AQUACULTURE-FRIOUL	TRAVAUX
2013-073	28/05/2013	PATRICK BIAGGINI	BLEU EVASION	EXERCICE DE L'ACTIVITE DE TRANSPORTS DE PASSAGERS
2013-074	28/05/2013	OLIVIER TRUBERT	TURQUOISE CALANQUES	EXERCICE DE L'ACTIVITE DE TRANSPORTS DE PASSAGERS



N° RAA	DATE DE PUBLICATION	NOM PETITIONNAIRE	PETITIONNAIRE (ORGANISME)	TYPE D'AUTORISATION
2013-075	28/05/2013	FLORENT MORY	CROISIERES MARSEILLE CALANQUES	EXERCICE DE L'ACTIVITE DE TRANSPORTS DE PASSAGERS
2013-076	28/05/2013	SAMI ZAIED	L'EDEN BOAT	EXERCICE DE L'ACTIVITE DE TRANSPORTS DE PASSAGERS
2013-077	30/05/2013	FREDERIC LARREY	REGARDS DU VIVANTS	SURVOL
2013-077_BIS	30/05/2013	FREDERIC LARREY	REGARDS DU VIVANTS	PRISES DE VUES
2013-078	30/05/2013	ALINE BOLLAERT	R G PRODUCTIONS	PRISES DE VUES
2013-079	30/05/2013	MICHEL CARPENTIER	ASSOCIATION NAUTIQUE SPI SUD	MANIFESTATION PUBLIQUE
2013-080	30/05/2013	DIDIER QUENNEPOIX	YACHT CLUB DES EMBIEZ	MANIFESTATION PUBLIQUE
2013-081	30/05/2013	PHILIPPE NUTTIN	YACHT CLUB INTERNATIONAL DE SAINT RAPHAEL	MANIFESTATION PUBLIQUE
2013-082	31/05/2013	JEAN MORICELLY	ASPTT MARSEILLE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2013-083	31/05/2013	JEREMIE DRIEU	ELEPHANTS ET CIE	PRISES DE VUES
2013-084	15/07/2013	MICHEL LAMBERTI	UNION NAUTIQUE MARSEILLAISE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2013-085	15/07/2013	BRUNO MULLER	ASSOCIATION IT SAIL CUP	MANIFESTATION PUBLIQUE
2013-086	15/07/2013	CORALIE ROY	DEMD PRODUCTION	PRISES DE VUES
2013-087	15/07/2013	RAYMOND LAMBERTI	SOCIETE NAUTIQUE DE MARSEILLE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2013-088	16/07/2013	GUY VELU	BATAILLON DES MARINS POMPIERS DE MARSEILLE	SURVOL
2013-089	15/07/2013	JEAN-MARC GENECHESI	HÉLICOPTÈRE DE FRANCE	SURVOL
2013-090	15/07/2013	JEREMIE DRIEU	ELEPHANTS ET CIE	PRISES DE VUES
2013-091	15/07/2013	EMMANUEL ELIAH	ATELIER GRAPHOUI	PRISES DE VUES
2013-092	15/07/2013	RAYMOND LAMBERTI	SOCIETE NAUTIQUE DE MARSEILLE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2013-093	15/07/2013	CHRISTIAN TOMMASINI	YACHT CLUB DE LA POINTE ROUGE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2013-094	15/07/2013	JEAN-LOUIS BLANCHARD	FEDERATION FRANCAISE D ETUDES ET SPORTS SOUS MARINS	MANIFESTATION PUBLIQUE
2013-095	15/07/2013	FRANCESCO MATERA	R-EVOLUTION FILM & TELEVISION	PRISES DE VUES
2013-096	15/07/2013	CORALIE ROY	DEMD PRODUCTION	PRISES DE VUES



N° RAA	DATE DE PUBLICATION	NOM PETITIONNAIRE	PETITIONNAIRE (ORGANISME)	TYPE D'AUTORISATION
2013-097	15/07/2013	MONIQUE THOMAS	COMMUNE DE CASSIS	TRAVAUX
2013-098	15/07/2013	GUDRUN BAUER	POLYPHON FILM	PRISES DE VUES
2013-099	15/07/2013	JEAN-PAUL NOGUES	FLUID COMPANY	PRISES DE VUES
2013-100	15/07/2013	AUDREY DELSARTE	EURO MEDIA	PRISES DE VUES
2013-101	15/07/2013	NOEMIE DIE	MARSEILLE 2013 OFF	MANIFESTATION PUBLIQUE
2013-102	15/07/2013	BERNARD FLORY	CERCLE NAUTIQUE ET TOURISTIQUE DU LACYDON	MANIFESTATION PUBLIQUE
2013-103	15/07/2013	MICHEL RABER	AVENIR CYCLISTE BEDOULEN	MANIFESTATION PUBLIQUE
2013-104	15/07/2013	SERGE MIKOFF	SOCIETE NAUTIQUE DU GRAU DU ROI / PORT CAMARGUE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2013-105	15/07/2013	PIERRE DE BOURGIE	SCOTTO PRODUCTIONS	PRISES DE VUES
2013-106	15/07/2013	FABRICE NATIVO	FRANCE TELEVISIONS	PRISES DE VUES
2013-107	15/07/2013	FERDINAND RICHARD	ASSOCIATION AMI	MANIFESTATION PUBLIQUE
2013-108	15/07/2013	ADELINE DEBATISSE	RADIO GRENOUILLE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2013-109	15/07/2013	SEBASTIEN POUQUET	TF1	PRISES DE VUES
2013-110	15/07/2013	BRUNO GHARIANI	AGAT FILMS	PRISES DE VUES
2013-111	15/07/2013	ERIC VANECHOP	MANU URA 13	MANIFESTATION PUBLIQUE
2013-112	15/07/2013	MANFRED RAMSPACHER	SIRIUS EVENEMENTS SARL	MANIFESTATION PUBLIQUE
2013-113	15/07/2013	YVES CORDIER	TRIANGLE FRANCE SARL	MANIFESTATION PUBLIQUE
2013-114	15/07/2013	YANN LE MOENNER	AMAURY SPORT ORGANISATION	MANIFESTATION PUBLIQUE
2013-115	15/07/2013	ISABELLE MOULINS	CENTRE EVOLUTIF LILITH	MANIFESTATION PUBLIQUE
2013-117	15/07/2013	CHRISTIAN SEBILLE	GMEM CENTRE NATIONAL DE CREATION MISICALE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2013-118	17/07/2013	LILIAN SABATIER	VILLE DE MARSEILLE	TRAVAUX
2013-119	17/07/2013	LILIAN SABATIER	VILLE DE MARSEILLE	TRAVAUX
2013-120	17/07/2013	SÉGOLÈNE ORDENNEAU	SÉGOLÈNE ORDENNEAU	PRISES DE VUES



N° RAA	DATE DE PUBLICATION	NOM PETITIONNAIRE	PETITIONNAIRE (ORGANISME)	TYPE D'AUTORISATION
2013-121	18/07/2013	YVES MACCARIO	HÔTEL JOLI BOIS	TRAVAUX
2013-122	18/07/2013	JEAN-FRANÇOIS BRANDO	SAS JEAN-FRANÇOIS BRANDO	TRAVAUX
2013-123	18/07/2013	NATACHA HARRY	2 H PRODUCTION	PRISES DE VUES
2013-124	31/07/2013	CLAUDIE BARBIER	FRANCE 2	PRISES DE VUES
2013-125	08/08/2013	SERGE TOMAO	VILLE DE MARSEILLE	ATTEINTE AU PATRIMOINE
2013-126	07/08/2013	RAYMOND LAMBERTI	SOCIETE NAUTIQUE DE MARSEILLE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2013-127	07/08/2013	LAURENT DEMOLA	UN JOUR LA VIE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2013-128	02/08/2013	ALBERT TOBELEM	COMITE DEPARTEMENTAL DE CANOE KAYAK DES BOUCHES-DU-RHONE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2013-129	08/08/2013	DIDIER WILLART	CG13	ATTEINTE AU PATRIMOINE
2013-130	07/08/2013	MARINE FEUERSTEIN	YACHT CLUB DE LA GRANDE MOTTE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2013-131	12/08/2013	ERIC NOTIN	ROWING CLUB DE MARSEILLE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2013-132	12/08/2013	MARINA BREZZO	AVIRON CLUB DE CASSIS	MANIFESTATION PUBLIQUE
2013-133	12/08/2013	CHRISTIAN TOMMASINI	YACHT CLUB DE LA POINTE ROUGE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2013-134	12/08/2013	RAYMOND LAMBERTI	SOCIETE NAUTIQUE DE MARSEILLE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2013-135	12/08/2013	KATYA LARAISON	LEGATO FILM	PRISES DE VUES
2013-136	23/08/2013	ULRICH LOPEZ	MARSEILLE PROVENCE 2013	MANIFESTATION PUBLIQUE
2013-136 BIS	23/08/2013	ULRICH LOPEZ	MARSEILLE PROVENCE 2013	SURVOL
2013-136 BIS	23/08/2013	ULRICH LOPEZ	MARSEILLE PROVENCE 2013	ECLAIRAGE ARTIFICIEL
2013-136 BIS	23/08/2013	ULRICH LOPEZ	MARSEILLE PROVENCE 2013	FEU
2013-137	23/08/2013	ULRICH LOPEZ	MARSEILLE PROVENCE 2013	TRAVAUX
2013-139	23/08/2013	MARC DELLINGER	MNHN	ATTEINTE AU PATRIMOINE
2013-140	26/08/2013	BERTRAND BONNAUD	BERTRAND BONNAUD	PRISES DE VUES
2013-141	26/08/2013	MAX BESNARD	LEGENDE CINEMA	PRISES DE VUES



N° RAA	DATE DE PUBLICATION	NOM PETITIONNAIRE	PETITIONNAIRE (ORGANISME)	TYPE D'AUTORISATION
2013-142	26/08/2013	CORALIE ROY	DEMD PRODUCTIONS	PRISES DE VUES
2013-143	26/08/2013	CORALIE ROY	DEMD PRODUCTIONS	PRISES DE VUES
2013-144	26/08/2013	AÏDA PRATTE	FRANCE TELEVISION	PRISES DE VUES
2013-145	27/08/2013	JACQUES NEL		ATTEINTE AU PATRIMOINE
2013-146	29/08/2013	YVES ROUSSEAU	VELO CLUB LA POMME MARSEILLE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2013-147	29/08/2013	BERNARD PILLU	AMICLUB FRANCE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2013-148	29/08/2013	OLIVIER COQUILLON	CHAZ PRODUCTIONS	PRISES DE VUES
2013-149	29/08/2013	MAGALI GAZZANO	FRANCE 3 MEDITERRANEE	PRISES DE VUES
2013-150	29/08/2013	NALINE ROODBEEN	BNN	PRISES DE VUES
2013-152	10/09/2013	MARION GEORGE	NATUROSCOPE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2013-153	04/09/2013	PURPLE PAPAYA FILMS	MICKAËL BEC	PRISES DE VUES
2013-154	10/09/2013	DANIEL FRANCHI	SOCIETE CHASSE SPCR	INTRODUCTION ESPECES
2013-155	10/09/2013	YVES GIORDANINO	SOCIETE CHASSE BARASSE	INTRODUCTION ESPECES
2013-156	10/09/2013	GERALD CREMONA	SOCIETE CHASSE LA CIOTAT	INTRODUCTION ESPECES
2013-157	10/09/2013	ANDRE BONNET	SOCIETE CHASSE CASSIS	INTRODUCTION ESPECES
2013-158	10/09/2013	MARION GEORGE	NATUROSCOPE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2013-159	10/09/2013	JACQUES RICODEAU	MARSEILLE AUTREMENT	MANIFESTATION PUBLIQUE
2013-160	10/09/2013	PAUL D'ORTOLI	ASSOCIATION DEFI MARSEILLE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2013-161	10/09/2013	JEAN-MARC NARDINI	LES CALANCOEURS	MANIFESTATION PUBLIQUE
2013-162	18/09/2013	MARC GAREL	SEPTENTRION ENVIRONNMENT	MANIFESTATION PUBLIQUE
2013-163	23/09/2013	LOLITA CHAMAILLARD	HOPE PRODUCTIONS	PRISES DE VUES
2013-163	23/09/2013	LOLITA CHAMAILLARD	HOPE PRODUCTIONS	SURVOL
2013-164	20/09/2013	GERARD ACQUAVIVA	CASSIS - LES RIVIERES MYSTRERIEUSES	TRAVAUX



N° RAA	DATE DE PUBLICATION	NOM PETITIONNAIRE	PETITIONNAIRE (ORGANISME)	TYPE D'AUTORISATION
2013-165	20/09/2013	CHRISTIAN GORELLI		MANIFESTATION PUBLIQUE
2013-166	23/09/2013	ERIC VERDINE	WHY NOT PRODUCTIONS	PRISES DE VUES
2013-167	27/09/2013	ANNE HAGUENAUER	IMBE	ATTEINTE AU PATRIMOINE
2013-168	27/09/2013	JEAN-PIERRE GUEYRARD	FRANCE TELEVISIONS	PRISES DE VUES
2013-169	01/10/2013	PATRICK BAYLE	VILLE DE MARSEILLE	SURVOL
2013-170	01/10/2013	CAMILLE MOIRENC	CAMILLE MOIRENC	SURVOL
2013-171	25/10/2013	MARC GAREL	SEPTENTRION ENVIRONNMENT	MANIFESTATION PUBLIQUE
2013-171BIS	25/10/2013	MARC GAREL	SEPTENTRION ENVIRONNMENT	PRISES DE VUES
2013-172	25/10/2013	CLAUDE RAVEL	SCO SAINTE MARGUERITE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2013-173	25/10/2013	VINCENT ROY	ASSOCIATION BLEU ROY	MANIFESTATION PUBLIQUE
2013-174	25/10/2013	BERNARD PRIVAT	BUREAU DES MONITEURS DES CALANQUES	MANIFESTATION PUBLIQUE
2013-175	04/10/2013	ARNAUD COUARD	ALAMUT PRODZ	PRISES DE VUES
2013-175BIS	04/10/2013	ARNAUD COUARD	ALAMUT PRODZ	SURVOL
2013-176	04/10/2013	PÏERRE GIUSTI	FRANCE 3 MEDITERANNEE	PRISES DE VUES
2013-176BIS	04/10/2013	PÏERRE GIUSTI	FRANCE 3 MEDITERANNEE	SURVOL
2013-177	04/10/2013	CHRISTIAN LEFEVRE	SCI VILLAGES	TRAVAUX
2013-178	04/10/2013	CHRISTIAN LEFEVRE	SCI VILLAGES	TRAVAUX
2013-179	25/10/2013	MARIBETH RICHERME	ASSOCIATION VOILE DE CARRY LE ROUET	MANIFESTATION PUBLIQUE
2013-180	11/10/2013	AUDREY LAGRENE	CUMPM	TRAVAUX
2013-181	25/10/2013	MARC GAREL	SEPTENTRION ENVIRONNMENT	MANIFESTATION PUBLIQUE
2013-182	16/10/2013	BRIGITTA ASHOFF	ARD/BAYERISCHER RUNDFUNK MUNICH	PRISES DE VUES
2013-183	10/01/2014	CLAUDE ROBLIN	SERVICE PHARES ET BALISES DE LA DIRM	SURVOL



N° RAA	DATE DE PUBLICATION	NOM PETITIONNAIRE	PETITIONNAIRE (ORGANISME)	TYPE D'AUTORISATION
2013-184	25/10/2013	BRIGITTE SCORSONELLI	ASSOCIATION MERS	MANIFESTATION PUBLIQUE
2013-185	22/10/2013	DOMINIQUE RAYBAUD	THEATRE DU CENTAURE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2013-186	24/10/2013	OLIVIER FERRIERA	ONF UT AUBAGNE	SURVOL
2013-187	27/11/2013	YVES PAUGOIS	ASSOCIATION POUR LA RHEABILITATION DES PARCOURS MARSEILLE CASSIS	MANIFESTATION PUBLIQUE
2013-188	28/10/2013	CLAUDE ROBLIN	SERVICE PHARES ET BALISES DE LA DIRM	SURVOL
2013-189	27/11/2013	GERARD PROLHAC	ASSOCIATION UN NOUVEAU REGARD	MANIFESTATION PUBLIQUE
2013-190	27/11/2013	MARIO DEMERU	OLYMPIC CLUB COUREURS PEDESTRES LA CIOTAT	MANIFESTATION PUBLIQUE
2013-191	17/12/2013	RENE MAZET	INRA	PRELEVEMENT
2013-192	17/12/2013	BONARDO	SOCIETE CHASSE LA BARASSE	PRELEVEMENT
2013-193	17/12/2013	BONINO	SOCIETE CHASSE LA BARASSE	PRELEVEMENT
2013-194	17/12/2013	BRAGANTI	SOCIETE CHASSE LA BARASSE	PRELEVEMENT
2013-195	17/12/2013	CHABERT	SOCIETE CHASSE LA BARASSE	PRELEVEMENT
2013-196	17/12/2013	FEDI	SOCIETE CHASSE LA BARASSE	PRELEVEMENT
2013-197	17/12/2013	SCARICA	SOCIETE CHASSE LA BARASSE	PRELEVEMENT
2013-198	17/12/2013	TONARELLI	SOCIETE CHASSE LA BARASSE	PRELEVEMENT
2013-199	17/12/2013	LUCAS	SOCIETE CHASSE LA BARASSE	PRELEVEMENT
2013-200	17/12/2013	GIORDANINO	SOCIETE CHASSE LA BARASSE	INTRODUCTION ESPECES
2013-201	14/11/2013	CHRISTIAN LEFEVRE	SCI VILLAGES	TRAVAUX
2013-202	14/11/2013	CHRISTIAN LEFEVRE	SCI VILLAGES	TRAVAUX
2013-203	25/11/2013	THIBAUT GOMEZ	EUROMED MANAGEMENT	MANIFESTATION PUBLIQUE
2013-204	27/11/2013	LAURENT MANNEVEAU	SCO SAINTE MARGUERITE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2013-205	29/11/2013	CATARINA DE OLIVEIRA	DE OLIVEIRA	PRISES DE VUES



N° RAA	DATE DE PUBLICATION	NOM PETITIONNAIRE	PETITIONNAIRE (ORGANISME)	TYPE D'AUTORISATION
2013-206	29/11/2013	YANNICK SOSCIA	EUROPAS CORP	PRISES DE VUES
2013-207	17/12/2013	CHRISTIAN LEFEVRE	SCI VILLAGES	TRAVAUX
2013-208	18/12/2013	ANNE HAGUENAUER	IMBE	ATTEINTE AU PATRIMOINE
2013-209	20/12/2013	CHRISTIAN LEFEVRE	SCI VILLAGES	TRAVAUX
2013-210	20/12/2013	CHRISTIAN LEFEVRE	SCI VILLAGES	TRAVAUX
2013-211	14/01/2014	ROLAND VILLALONGA	EDUCATION SPORTS CULTURES ET SPECTACLES	MANIFESTATION PUBLIQUE



Bât. A4 - Parc Valad - Impasse Paradou
13009 Marseille

contact@calanques-parcnational.fr
04 20 10 50 00

Rapport d'activités 2013

Réalisation et rédaction : Parc national des Calanques

Photos de couverture / photo principale © Philippe Richaud ; Photo
pêcheurs © Mylène Zizzo ; autres photos © PNCaI
Photo dernière page © Philippe Richaud